



L'abri caverne des 4 cheminées - Vue sur Fleury-devant-Douaumont et le massif forestier de Souville - © AMI Granet/ONF - 2013



DOSSIER DE CANDIDATURE

Verdun, 14-18 Une forêt d'exception





Crédits photographiques

F. Hirschberger, C. Pocachard, AM. Granet, L. Schmitt, C. Borel / ONF
Marie Jacquinet
Jean-Paul Amat, *collection personnelle*



ÉDITORIAL

L'Histoire s'écrit à Verdun

A Verdun, l'Histoire s'écrit depuis des siècles : le traité de Verdun en 843, qui fonda l'Europe actuelle, puis l'annexion à la France des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun en 1648, qui contribua à la constitution des frontières orientales du royaume de France, tracèrent aussi les chemins des invasions. En 1792, 1814, 1870, 1914, 1940, Verdun connut la guerre. En 1984, c'est encore à Verdun que les ennemis d'hier se sont tendus la main, en un geste puissamment symbolique. Cette communion s'est déroulée sur le plus grand lieu de confrontation entre les nations allemande et française : Verdun 1916, ce fut la guerre totale.

Cette bataille a non seulement effacé 500 000 vies humaines, mais elle a détruit 10 000 hectares de vie rurale : les villages, les cultures, les vergers, les jardins, les bois et les prairies ont été ravagés. Des millions d'obus, des centaines de kilomètres de tranchées et boyaux ont saccagé la terre. Des abris souterrains, tunnels et galeries de mines innombrables l'ont excavée. Les gaz de combat l'ont vicié. Les explosions en ont tari presque toutes les sources. Les débris humains des soldats partout apparents en ont fait une gigantesque nécropole à ciel ouvert. Au cours de cette apocalypse, neuf villages anéantis parmi des dizaines dévastés ne seront jamais relevés, leurs habitants voués à l'exil.

Telle est la vision qui s'offrait au visiteur en 1919.

Aujourd'hui, la forêt a ressuscité ce territoire meurtri. Elle y a créé de nouveaux paysages, abrite une faune et une flore remarquables, tout en préservant le sol et en constituant le linceul des combattants qui par milliers y sont encore ensevelis.

L'espace forestier est également sacralisé par les plus importants monuments qui expriment la mémoire de la bataille de Verdun.

Le mariage intime entre la nature et les innombrables vestiges de la Grande Guerre façonne une « sylvie de paix » sur des milliers d'hectares.

La Meuse possède ainsi le plus riche patrimoine Grande Guerre au monde. Cet héritage historique, archéologique et mémoriel est frappé du sceau de l'authenticité.

L'ensemble des acteurs du projet de labellisation en Forêt d'Exception® de la forêt domaniale de Verdun, rassemblés autour du Conseil général de la Meuse et de l'ONF, se mobilise pour préserver cette authenticité et transmettre aux générations futures ce patrimoine naturel et culturel, symbole puissant de foi en l'avenir et de victoire de la vie.

Christian Namy,

Sénateur,
Président du Conseil général de la Meuse

Christophe Gallemant,

Délégué territorial pour l'ONF Lorraine



DOSSIER DE CANDIDATURE DE VERDUN AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

concernant la forêt domaniale de Verdun,

présenté par les membres du comité de pilotage de la démarche :

- M. le préfet de la Meuse
- M. le président du Conseil régional de Lorraine
- M. le président du Conseil général de la Meuse
- M. le président de la Communauté de communes de Charny sur Meuse
- M. le directeur de la Fondation du patrimoine
- M. le général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, officier général de la zone de défense et de sécurité Est, officier général chargé de la zone de soutien Nord-Est et commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne
- Mme la présidente de l'Association des communes forestières de la Meuse
- M. le président de Meuse nature environnement
- M. le président de la Fédération départementale des chasseurs de la Meuse
- M. le maire de Verdun
- M. le délégué territorial de l'Office national des forêts pour la Lorraine
- M. Jean-Paul Amat, professeur géographe, Université Paris IV Sorbonne

Rapporté au sein du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, par
Anne Vourc'h et Olivier Nougarède

Rédigé par :
Frédéric Hirschberger, ONF
avec la contribution de Jean-Paul Amat

Mis en page par :
Service communication, DT ONF Lorraine



PRÉAMBULE

Verdun, au terme de « 300 jours et 300 nuits » effroyables, c'est un champ de ruines où sont tombés près de 700 000 hommes tués, blessés et disparus pendant les combats de l'année 1916. Dès 1917, une question se pose : que faire du champ de bataille ?

Il est inconcevable de laisser les populations revenir sur la zone rouge. Il est impensable de reconstruire cette terre qui est devenue, aujourd'hui, le plus grand sanctuaire de la Première Guerre mondiale et le symbole de la guerre industrielle qui a laissé derrière elle des millions d'obus dans le sol.

Des initiatives de tout type se portent au chevet du champ de bataille de Verdun. Outre le maintien de la présence militaire, l'acquisition par l'Etat de plus de 15 000 hectares de zone rouge en 1923 est suivie de la décision de créer une forêt domaniale, née en 1927. Dans le même temps, la mémoire est préservée avec l'instauration, dès 1916, du statut des villages détruits ; une souscription nationale est lancée, en 1918, pour l'édification de l'ossuaire de Douaumont ; les années 20 sont marquées par la création de la nécropole nationale et la construction de sites de mémoire et de commémoration (comme la tranchée des baïonnettes et le monument Driant).

Pour le cinquantenaire de la bataille, le Mémorial de la bataille de Verdun, créé à l'initiative de Maurice Genevoix, devient un haut lieu de la mémoire combattante sur le site même des combats.

Voilà près d'un siècle que, dans le Verdunois et en Meuse, de multiples acteurs se concertent, décident et organisent, chacun dans ses prérogatives, la reconquête d'un territoire à la sacralité affirmée. L'ossuaire a recueilli les ossements relevés lors des travaux forestiers et son bourdon sonne aux morts de la bataille de Verdun depuis bientôt 100 ans. Le mémorial reçoit les dons (objets, uniformes, lettres...) des familles qui ont perdu un parent. Les maires des villages détruits relancent les fêtes patronales qui, une fois l'an, animent les chapelles construites à l'emplacement des églises disparues. Les forts ouverts à la visite des anciens combattants et de leurs familles se sont adaptés aux demandes du tourisme de mémoire. Le recueillement mains jointes des présidents Mitterrand et Kohl en 1984 y ajouta un symbole de la réconciliation franco-allemande.

Les forestiers de l'administration des Eaux et Forêts, puis de l'Office national des forêts à partir de 1966, se sont vus confier la gestion de l'ensemble du champ de bataille de Verdun et d'autres forêts de mémoire en Meuse. Acteurs aux côtés des élus, des collectivités, de l'Etat et des associations, les forestiers apportent leur connaissance technique en matières foncières, forestières, paysagères et environnementales. Avec les acteurs du tourisme et de la mémoire, ils accueillent et organisent la découverte de ces forêts pour les millions de visiteurs qui se succèdent depuis 1919, quand Verdun et la Meuse devinrent la première destination mondiale des pèlerins de la Grande Guerre. Aujourd'hui 300 000 personnes visitent, chaque année, les sites du champ de bataille et la forêt sanctuaire.

Depuis trois ans, favorables à la proposition de l'Etat, ce sont tout un territoire et ses acteurs qui sont mobilisés pour l'obtention du label Forêt d'Exception®, en parallèle du projet d'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

Un objectif commun est dessiné : « Transmettre aux générations futures ». Garder intacte la mémoire et préserver cet immense espace – dont la valeur écologique a justifié l'intégration au réseau Natura 2000 –, dans le respect des filières économiques du bois et du tourisme, et avec la volonté de révéler un témoin archéologique unique en Europe.

Les valeurs partagées inscrites dans le protocole d'accord signé le 22 octobre 2011 portent le projet au-delà du centenaire : accueil de qualité, préservation de l'authenticité des lieux, démarche éco citoyenne et gestion durable, appui à la recherche et partage des données.

Le large diagnostic du territoire impulsé en 2011 a intégré tant les projets Natura 2000 que ceux du centenaire 14-18. Une étude touristique, un inventaire par télédétection laser du sol du champ de bataille, des études sur les sols, sur la présence et le maintien des résineux sont venus appuyer la réflexion Forêt d'Exception® et les propositions d'actions choisies par le comité de pilotage en 2013.

Plus récemment, la candidature au label Forêt d'Exception® a été retenue comme une action prioritaire du « Pacte Lorraine » et du contrat de destination phare « Verdun Meuse terre d'histoire ». Dans le même temps, le programme d'action Forêt d'Exception® a été proposé au label Centenaire 14-18 et bénéficie d'une souscription nationale portée par la Fondation du Patrimoine.

La présente candidature du territoire est motivée bien au-delà du centenaire et des actions structurantes associées. Une nouvelle forme de gouvernance du Champ de bataille se construit pour transmettre aux générations de l'après centenaire un site emblématique et porteur de valeurs universelles.

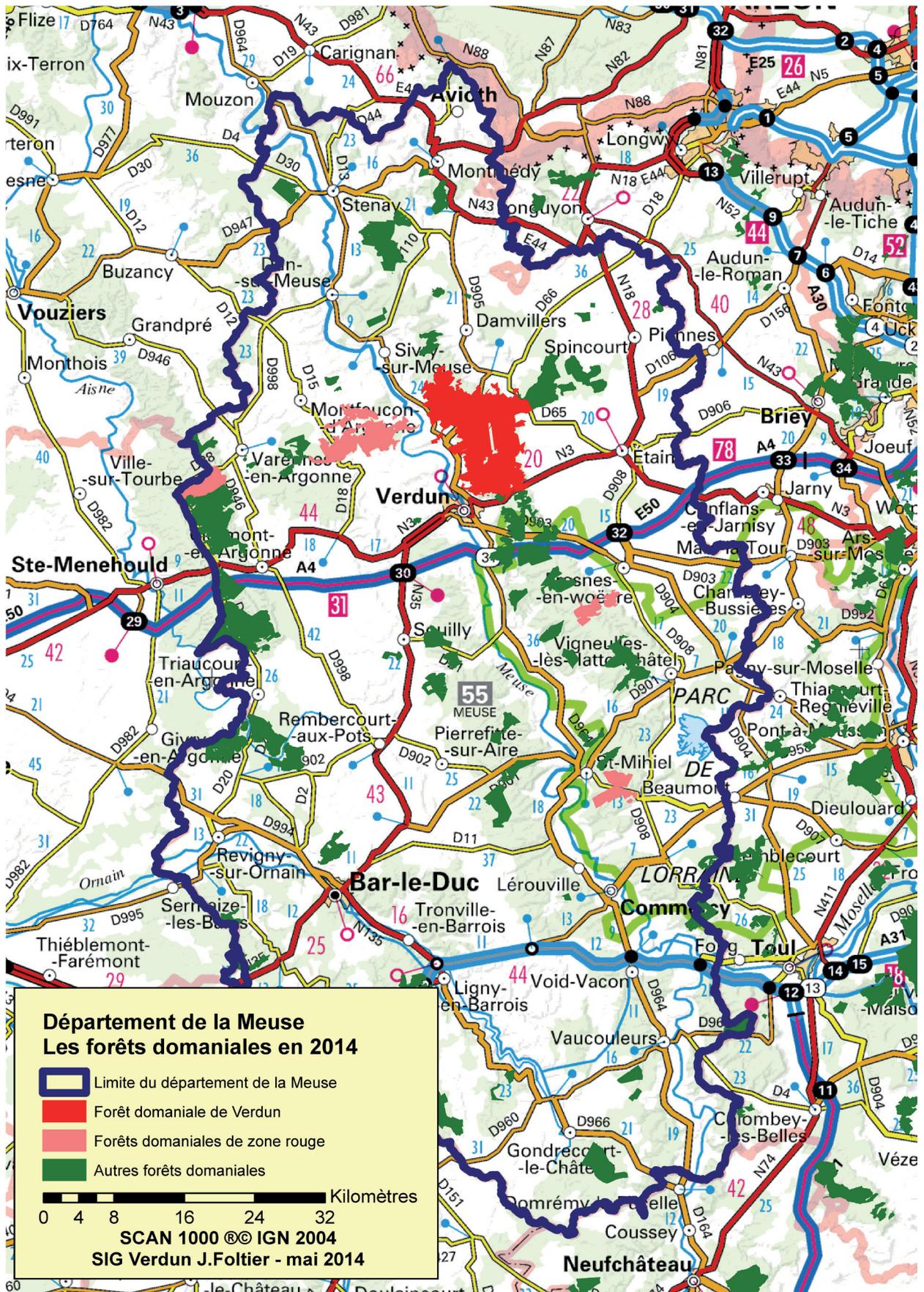
C'est ce dessein qui justifie l'obtention du label Forêt d'Exception®. Souhaitons que le présent dossier traduise tout à la fois, le caractère exceptionnel de ce massif forestier, la sensibilité et l'engagement des membres du comité de pilotage, investis depuis trois ans sur ce projet.

Le présent dossier de candidature s'attachera à montrer les qualités exceptionnelles de la forêt et de la démarche Forêt d'Exception® mise en oeuvre localement.

Ce dossier, préalablement approprié par le comité de pilotage local, est destiné au Comité national d'orientation, afin que ce dernier dispose des éléments nécessaires pour la décision de l'attribution du label Forêt d'Exception® à la forêt de Verdun.

SOMMAIRE

1	« Doit-on reboiser Verdun ? »	11
1.1	Une naissance inédite, une enfance tirillée, 1923-1965	11
1.1.0	<i>Ante bellum, avant-guerre</i>	11
1.1.1	La bataille de Verdun : une matrice...	12
1.1.2	Une naissance entre <i>ex nihilo</i> et <i>ante bellum</i>	14
1.1.3	Le débat sociétal	17
1.1.4	36 millions de plants en 8 ans ; et après ?	22
1.2	Vers la forêt feuillue et les chemins de la mémoire, 1965-1991	24
1.2.1	De quoi l'aménagement forestier est-il le nom ? Quelles valeurs porte-t-il ?	24
1.2.2	Une approche renouvelée du champ de bataille pour les visiteurs	26
1.3	Une multifonctionnalité élargie, 1991-2013	29
1.4	Cent ans après, une forêt pour la mémoire	31
2	« Unis pour une Forêt d'Exception »	37
2.1	Des valeurs communes, un attachement fort au devenir de la forêt sanctuaire	37
2.2	« Meuse Grande Guerre » : le Temps de l'Histoire	38
2.3	De grands projets pour le champ de bataille	39
2.4	Le pari d'une forêt d'exception qui rassemble tous les acteurs	40
2.4.1	Le comité de pilotage	40
2.4.2	Le comité de suivi - des commissions élargies	43
2.4.3	Regards croisés sur le champ de bataille	44
2.5	Un dispositif en partage pour construire l'après centenaire	44
3	Pour un patrimoine inscrit dans le 21^{ème} siècle	47
3.1	Transmettre un témoin unique de haute valeur culturelle et environnementale	47
3.1.1	Au coeur du projet : multifonctionnalité et gestion durable	47
3.1.2	Des fondations solides à l'échelle du territoire	48
3.2	Déployer le programme et les actions pour 2014-2018	53
3.2.1	Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt	53
3.2.2	Offre touristique sur le champ de bataille	56
3.2.3	Communication et partage de l'information	58
3.3	Faire vivre la forêt du Champ de bataille au delà de 2018	59
3.3.1	Une enceinte de concertation, de suivi et de communication	59
3.3.2	L'évaluation au coeur de la gouvernance	60
3.3.3	Des pistes d'avenir	61
	Conclusion	65
	Bibliographie	67
	Annexes	71



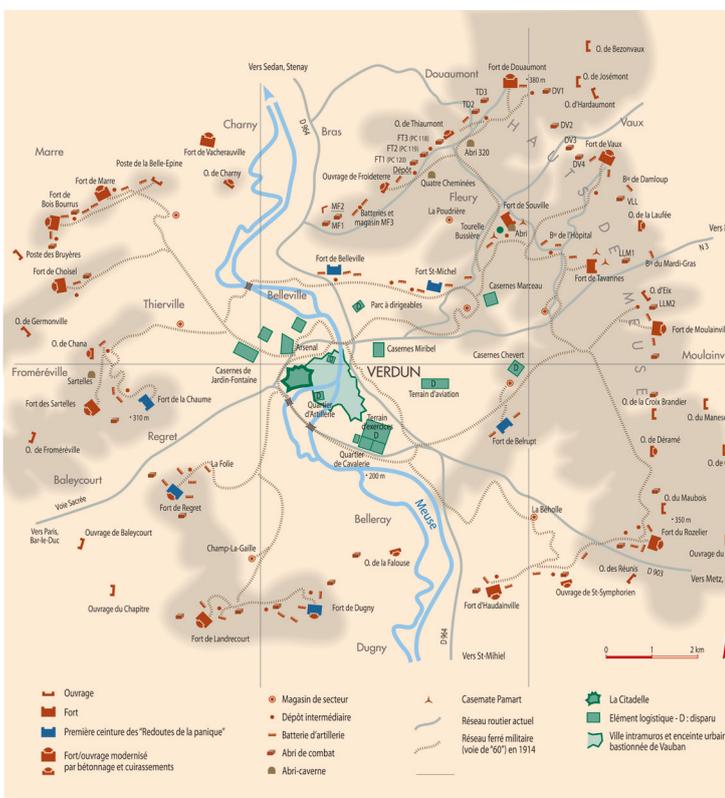
1 « DOIT-ON REBOISER VERDUN ? »



1.1 - UNE NAISSANCE INÉDITE, UNE ENFANCE TIRAILLÉE, 1923-1965

1.1.0 - ANTE BELLUM, AVANT GUERRE

Le traité de Francfort de 1871 met le territoire meusien aux avant-postes d'une frontière inédite. À quelques 30 kilomètres à l'ouest de celle-ci, la Côte de Meuse domine la plaine ouverte de la Woëvre. Ce premier rempart naturel sur la voie d'une possible invasion devient le théâtre de l'édification d'une impressionnante ceinture fortifiée, partie du système « Séré de Rivières », ensemble de forts polygonaux enterrés.



Carte de la fortification de la Place de Verdun

Source : Service régional de l'inventaire



Deux camps retranchés verrouillent la côte de Meuse : Toul au sud, Verdun au nord. Entre 1873 et 1914, la ville s'affirme comme le cœur d'un immense complexe d'une trentaine de forts et ouvrages, de retranchements, de postes de commandement, d'abris, de batteries d'artillerie, irrigués par des réseaux de communication de surface ou semi enterrés, protégés par des centaines de kilomètres de fils barbelés.

Dans cette Lorraine rurale dont le déclin démographique s'est amorcé au milieu du 19e siècle, la vie quotidienne des villages des hauts de Meuse change quand soldats et ouvriers affluent pour édifier la fortification. Des changements d'utilisation des sols marquent profondément les paysages campagnards : des centaines d'hectares de bois disparaissent en déboisés militaires, des terres agricoles sont expropriées.



Vue aérienne du fort de Douaumont, 1915, comprenant les déboisés militaires, les terroirs agricoles et le village de Douaumont (source, mémorial de la bataille de Verdun)

1.1.1 - LA BATAILLE DE VERDUN : UNE MATRICE...

Les 300 jours et 300 nuits de la bataille de Verdun

Jean-Paul Amat

La bataille de Verdun de 1916 se déroule en cinq phases : l'offensive allemande de rive droite de la Meuse, 21 février – 4 mars ; les poussées sur les deux rives, 6 mars – 30 avril ; la bataille d'usure, 1er mai – 15 juin ; les ultimes assauts, 20 juin – 3 septembre ; les attaques françaises de dégagement, 15 octobre – 15 décembre.

Le 21 février 1916, huit divisions allemandes attaquent sur les sept kilomètres du front qui se





déploie sur les hauteurs nord de la région fortifiée de Verdun. Les premières positions françaises sont enfoncées, sauf quelques poches de résistance au bois des Caures notamment.

Le 25, le fort de Douaumont est pris. Au 26 février, l'avance est de huit kilomètres ; le front va-t-il céder ? La résistance française s'organise par l'artillerie et par l'approvisionnement (la Voie sacrée fonctionne dès le 27 février).

L'offensive allemande ne reprend que le 6 mars, sur les deux rives de la Meuse. Jusqu'au 10 avril, en rive gauche, les combats s'acharnent sur la Cote 304 et le Mort-Homme. Jusqu'au 15 juin, le plateau de Douaumont-Thiaumont concentre les combats qui deviennent lutte d'usure ; le fort de Douaumont est repris et reperdu, le fort de Vaux est pris le 5 juin. Les combats pour l'occupation des villages sont féroces. En quarante jours les Allemands ne progressent que de 1 400 mètres.

Face à la menace que fait peser la prochaine offensive sur la Somme, l'attaque allemande reprend le 23 juin, puis le 11 juillet, avant de s'épuiser sur les glacis de Souville et de Froideterre.

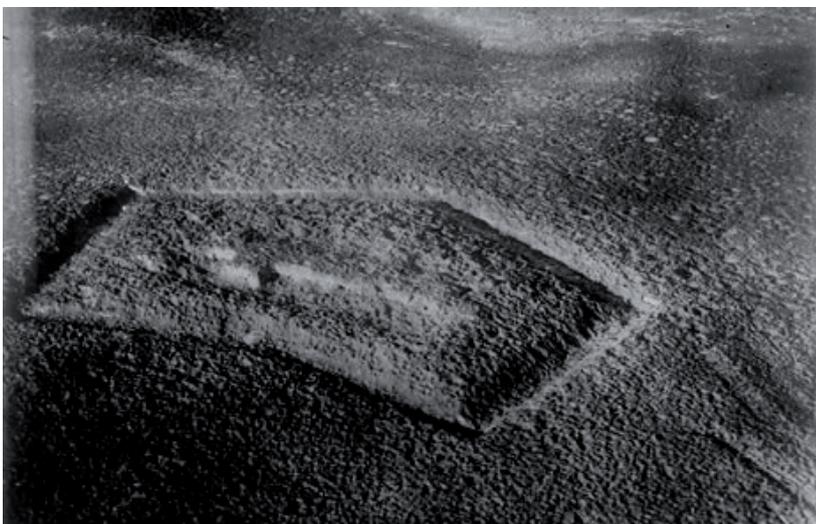
Le 3 septembre, Hindenburg ordonne l'arrêt de l'offensive sur Verdun. Les événements se sont déplacés sur la Somme.

Deux attaques françaises d'automne permettent de reconquérir 5 km en profondeur ; celle du 24 octobre se concrétise par la reprise des forts de Douaumont et de Vaux ; celle du 15 décembre, après six jours de préparation d'artillerie, reprend la ligne Côte du Poivre – Louvemont – Bezonvaux – Hardaumont. Les lignes de front de rive droite sont reconstituées.

Pour les quatre années de guerre, les pertes avoisinent les 500 000 morts, français et allemands, dont un cinquième sont disparus, ensevelis dans les tranchées, les abris, les entonnoirs et 200 000 blessés.

La disparition des structures paysagères et l'engloutissement des formes sous la puissance des bombardements sont des images marquantes de la bataille de Verdun. L'engagement d'artillerie fut en effet inouï.

Le 21 février les Allemands avaient amassé 1 300 pièces, une tous les 12 mètres du front. La préparation d'artillerie dure neuf heures. Sur le secteur central du Quadrilatère des forts (Douaumont, Thiaumont, Souville et Vaux), deux millions d'obus tombent sur un front de 5 km. En juin, plus de 3 000 pièces françaises et allemandes sont en action.



*Le Fort de Douaumont pilonné après la bataille de 1916
Source : musée de l'armée, Paris*



Du 21 au 23 juin, près de 200 000 obus à gaz sont tirés dans le secteur Froideterre-Souville-Fleury-Thiaumont. Jusqu'au 23 juillet, pleuvent 40 millions d'obus sur les 175 km² où piétine la bataille, 2 250 obus par hectare, un obus pour moins de 5 m².

Le bouleversement des sols, la coalescence des entonnoirs d'explosion emplis d'eau et gorgés de boue, la désorganisation des écoulements ont vite des effets en retour négatifs pour les Allemands : les trains d'artillerie ne peuvent plus suivre l'infanterie durant les offensives de juin et de juillet, une des raisons de l'épuisement de l'offensive sur les hauteurs de Souville. L'artillerie avait engendré l'environnement qui la condamnait.

1.1.2 - UNE NAISSANCE ENTRE EX NIHILO ET ANTE BELLUM*

* UNE NAISSANCE DIFFICILE SUR UNE TERRE BRÛLÉE MAIS À LA LUMIÈRE DE CE QU'IL Y AVAIT ICI AVANT LE TRAUMATISME.

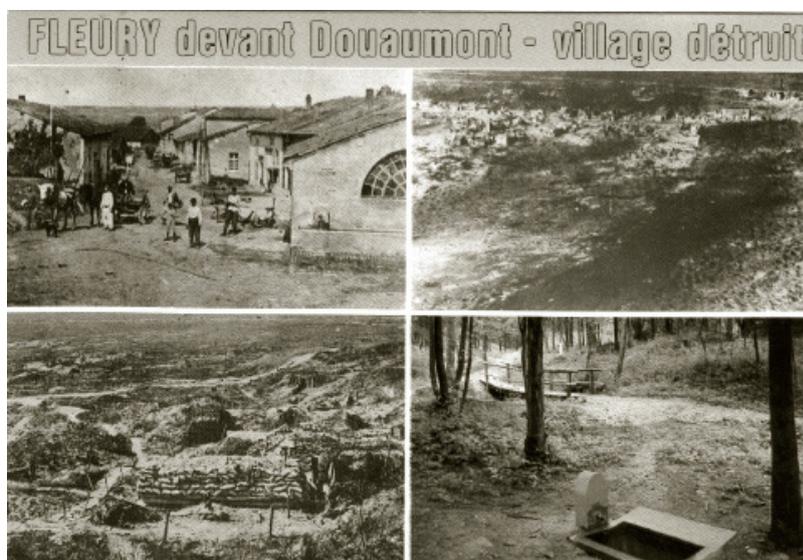
Beaumont, Bezonvaux, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneux, Louvemont, Ornes, Vaux-devant-Damloup et Cumières village de la rive gauche de la Meuse en forêt domaniale du Mort-Homme sont engloutis durant les furieux combats de 1916 et plus de 700 000 soldats disparaissent dans ce creuset de l'enfer.

Au lendemain de l'armistice, Verdun est considérée comme la bataille symbole du premier conflit mondial et de son sacrifice humain. Le 17 avril 1919 l'Etat crée la « zone rouge » et la loi d'avril 1923, qui affecte des sites au ministère des Beaux-Arts, fonde l'espace mémoriel de la Bataille de Verdun.

Terroirs détruits et paysages ruraux défigurés

Des paysages ruraux ont disparu dans une tourmente humaine, naturelle et patrimoniale sans précédent dans l'histoire.

Ces milliers d'hectares, typiques des paysages de cuestas de bassins sédimentaires, associaient des terroirs d'openfields céréaliers sur le plateau, de prairies dans les vallées et les dépressions, de vergers, de vignes et de jardins autour de villages aux rues à larges usoirs (si précisément décrits par Maurice Genevoix), de fermes isolées et d'étangs.



*Fleury, village détruit ; cette carte postale
Source : coll. privée JP Amat*



Bois des Côtes de Belleville, 1917
(musée de l'Armée, 09656)

Zoner pour attribuer

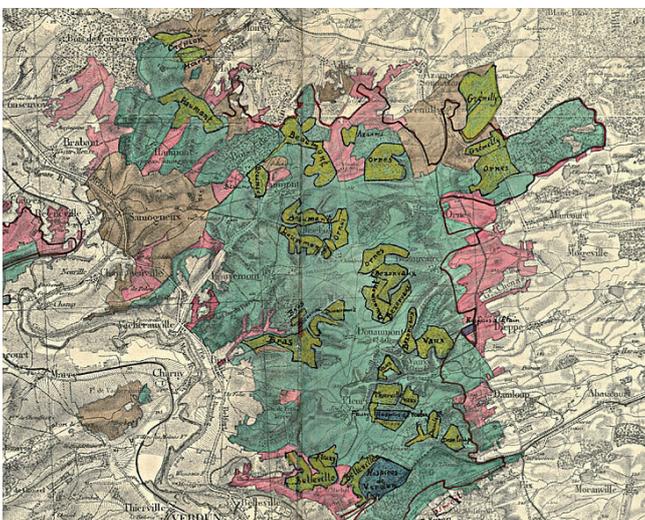
Alors se pose la question : faut-il conserver ce terrain en l'état, au risque de voir la nature recouvrir peu à peu les stigmates du sacrifice ou faut-il boiser et créer ainsi un cadre susceptible de renforcer la majesté des lieux ?

C'est au terme d'un débat passionné qui anime la société civile et le monde combattant que la solution du boisement est retenue. Le 24 avril 1923, l'Etat confie à l'administration forestière la gestion de la partie définitivement expropriée de la « zone rouge ». Les opérations de bornage cadastral et de découpage parcellaire se font entre 1927 et 1929. Séparés par des pare-feux, les 12 secteurs forestiers sont constitués de coupons géométriques de 15 à 25 hectares.

Secteurs : Anglemont, le Breuil, les Caures, la Côte du Poivre, Douaumont, les Fosses, Froideterre, Herbebois, Ormont, Tavannes, Thiaumont et Vaux.

D'après le Titre 2.6 de l'aménagement forestier 2005-2020 (source : thèse de Jean Paul Amat)

Jules Forget, ancien Conservateur des Eaux et Forêts à Bar-le-Duc, en dresse un premier bilan en 1928¹. Il évoque la fin des travaux de nettoyage et de dépollution du site et, par là même, la fin de la surveillance des entreprises de déblaiement sous contrat public. Les premiers achats de bornes sont programmés et le boisement est abordé.



Carte de la zone rouge autour de Verdun 1920 en rose, en marron les terres rendues à l'agriculture, en vert les anciens bois, en bleu les terrains à boiser

1. Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc : « La reconstitution forestière et la Zone Rouge dans la Meuse »

Les Zones Rouges

La Meuse est unique dans l'histoire des zones rouges. Ailleurs dans le Pas-de-Calais ou dans la Somme, les zones rouges d'après-guerre ont presque toutes été rétrocédées lors des ventes des domaines, comme le montrent les chiffres suivants :

Meuse, total en zone rouge : 19 536 ha. En 1927, première catégorie (ventes par l'Etat), 2 442 ha; deuxième catégorie (expropriation et dévolution au Ministère de l'Agriculture), 15 500 ha ; troisième catégorie (expropriation et dévolution au ministère des Beaux-Arts), 1 594 ha. Soit 79 % de zone rouge pour la nouvelle forêt.

Pas-de-Calais, total en zone rouge : 26 109 ha. En 1927, 2e et 3e catégories, 484 ha, soit 1,8 % de la superficie originelle.

La nature reprend des droits que l'on croyait perdus

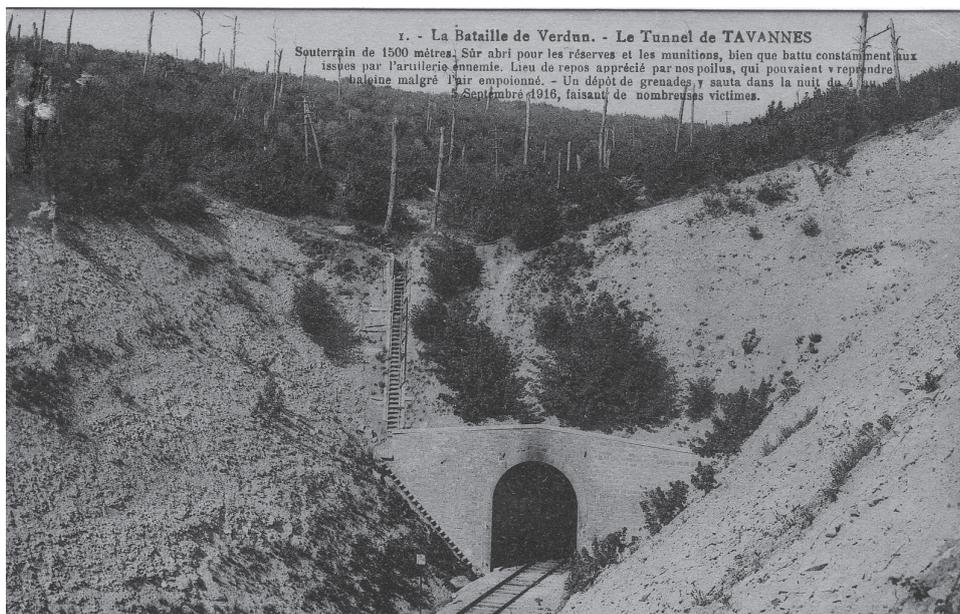
Alors que dans l'inconscient collectif, le champ de bataille est un espace stérilisé sur lequel plus rien ne repousse (cette idée perdura jusque dans les années 1990), la nature reprend très vite ses droits.

En 1930, la dynamique de recolonisation végétale est rapide. Les anciennes terres agricoles sont couvertes d'un tapis herbeux et buissonnant, parfois clairsemé de zones stériles, où rien n'a encore repoussé. L'évolution rapide de l'aspect du champ de bataille étonne et mobilise les anciens combattants, qui s'émeuvent de l'érosion des stigmates, de l'adoucissement des traces laissées au sol et de la force de la nature.



540 TAVANNES. — Le Tunnel. — Tunnel. — LL.

Tunnel de Tavannes, 1919-20 (carte post., coll. personnelle),



Tunnel de Tavannes, 1924-25 (carte post., coll. personnelle),

1.1.3. Le débat sociétal



Le boisement comme une solution conservatoire

Si les forestiers, à qui les terrains de la zone rouge ont été confiés, sont convaincus de l'intérêt du boisement pour accompagner la « résurrection » de ce territoire martyr, les anciens combattants souhaitent conserver l'esprit tragique de ce lieu sacré et sont démunis face à cet immense territoire où partout la végétation a repris possession des lieux et estompe les traces des combats. Ces deux visions relancent le débat sur l'avenir de la zone rouge, pourtant tranché par la loi de 1923. Et la presse s'en fait l'écho (ci-contre).

Entre ces deux options (citations ci-contre), une solution se dessine peu à peu, qui conserve le principe du reboisement sur l'essentiel de la Zone Rouge, tout en veillant à préserver et mettre en valeur les sites les plus symboliques et chargés d'histoire.

Les forestiers, pour des raisons tant économiques qu'écologiques, font le constat qu'il vaut mieux renoncer au nivellement et posent ainsi le premier acte de la conservation de la topographie et de la structure du champ de bataille. C'est donc sur ces bases que s'affine le projet de reboisement dans un contexte où les enjeux tant historiques que mémoriels seront prédominants.

Contre

« Reboiser Verdun serait manquer de respect aux morts. Laissons les dormir en paix. Ne touchons pas au sol où leurs ossements sont épars. Ne permettons pas aux racines de les broyer une fois de plus. Les champs de bataille sont sacrés et doivent rester des lieux de pèlerinage »
(Journal des mutilés et combattants - 2 novembre 1930 « Doit-on reboiser Verdun »).

Pour

« Nos chers morts reposeront mieux à l'ombre des grands arbres que dans un terrain chaotique, envahi par les mauvaises herbes. Ils se sont battus et sont tombés pour la vie et non pour la mort. La forêt incite au recueillement et au respect. Elle favorise la méditation »
(Journal des mutilés et combattants - 2 novembre 1930 « Doit-on reboiser Verdun »).



Dans le Bois des Caures, près du monument des chasseurs à pied du Colonel Driant, 2002

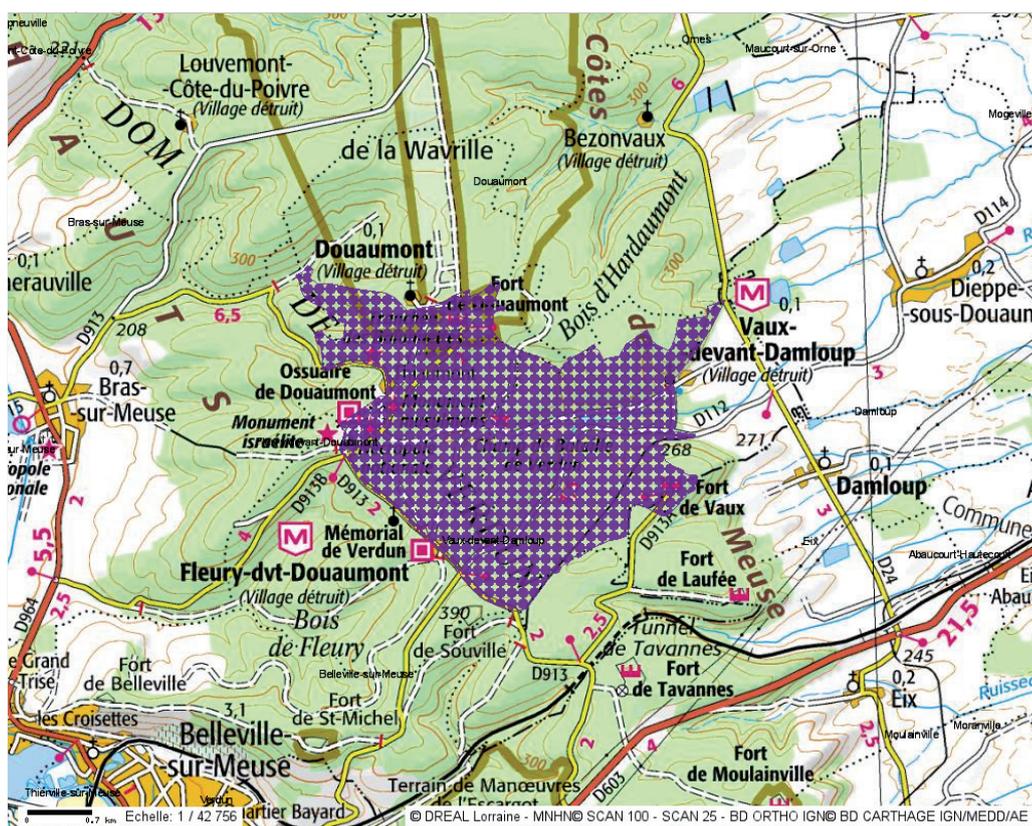


Un compromis d'aménagement puis le classement du plateau de Douaumont

En 1932 la ville de Verdun obtient l'accord du ministère de l'Agriculture et de celui des Anciens combattants pour délimiter une zone centrale de 172 ha, creuset de l'enfer de Verdun, dénommée « le plateau de Douaumont ». L'objectif est de ne pas boiser ce secteur, dont la vision panoramique embrasse du regard l'ossuaire, la nécropole, la crête Douaumont-Thiaumont et les forts du Quadrilatère. Depuis, ce site est devenu un observatoire de la colonisation végétale spontanée et fait l'objet d'études pluridisciplinaires.

La loi de 1930 sur les monuments naturels et les sites crée un outil de préservation de certains sites et paysages remarquables de la Grande Guerre. Le cœur du champ de bataille de Verdun est proposé au classement.

En 1967, la surface de ce site classé a été étendue à 911 ha, pour protéger le cœur du champ de bataille de Verdun et assurer la co-visibilité des hauts lieux que sont l'ossuaire, la nécropole et le mémorial (créé en 1966).



Document imprimé le 3 Mai 2014, serveur Carmen v2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Lorraine.

Carte du site classé du plateau de Douaumont (en violet) Source :
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
base de données cartographique Carmen2014

Une terre sacrée, la nécropole et son ossuaire

Le 16 février 1919, Monseigneur Ginisty, évêque de Verdun, appuyé par les fédérations d'anciens combattants, lance le projet d'édification d'un ossuaire, sépulture collective destinée à recevoir les ossements de tous les combattants non identifiés trouvés sur le champ de bataille. Son dessein est de donner aux familles un lieu de recueillement à la mémoire de leurs défunts disparus, sur les sites mêmes des combats...

Une chapelle temporaire fut tout d'abord construite sur la crête de Thiaumont puis, le 20 août 1920, la première pierre de l'ossuaire fut posée. Dix années de construction et près de 15 millions de francs furent nécessaires pour édifier ce monument. C'est par la voie de l'appel au don que Monseigneur Ginisty réalisa le projet. Les missionnaires de Douaumont étaient chargés de prospecter pour recueillir les dons des familles. 122 villes françaises, 18 villes de Belgique, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de Suisse, d'Afrique du nord y souscrivirent. L'Etat participa à hauteur de 1 million de francs.

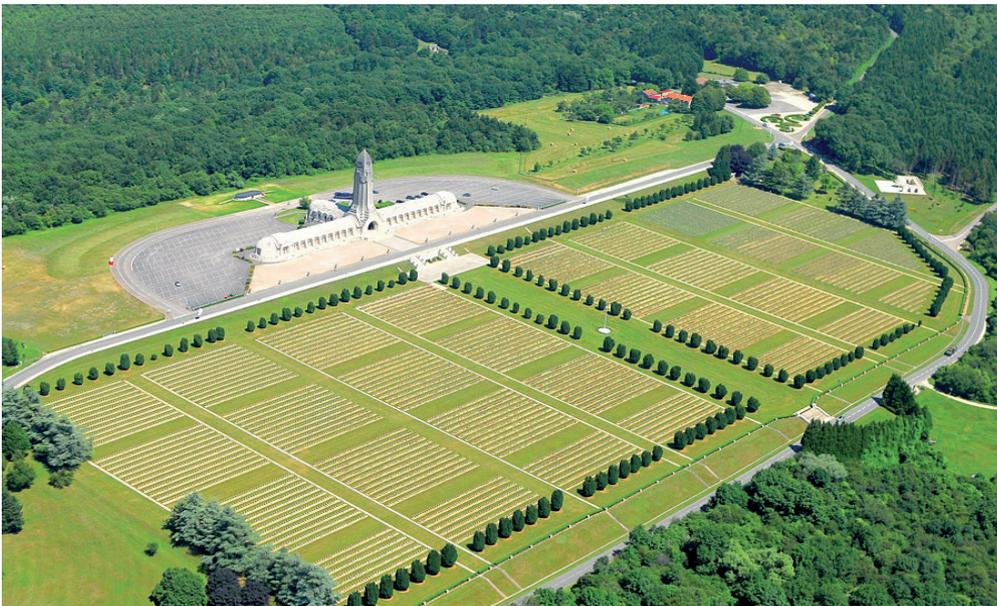


Le premier ossuaire, 1920

L'inauguration officielle par le président de la République Albert Lebrun eu lieu le 7 août 1932.

L'ossuaire de Douaumont, édifice funéraire et religieux, était initialement destiné à accueillir les quatre religions : protestante, musulmane, catholique et israélite. Mais il fallut attendre le 19 juin 1938 pour que fût inauguré le monument à la mémoire des combattants de confession israélite. Puis le 25 juin 2006, pour le 90e anniversaire de la bataille, Jacques Chirac, président de la République, inaugura le mémorial aux combattants musulmans, situé près du carré musulman de la nécropole nationale.

L'ossuaire propriété de l'évêché de Verdun est devenu le lieu de toutes les grandes commémorations. Il surplombe la nécropole nationale et ses 16 000 stèles « haut lieu de mémoire nationale » propriété de l'Etat. L'ensemble dédié au sacré et au recueillement constitue un espace ouvert qui surplombe l'immense forêt mémorielle.



L'Ossuaire, la Nécropole et les lieux de cultes aujourd'hui – Photo OT Verdun

Des communes mortes pour la France

Portant la majeure partie de l'immense forêt domaniale de Verdun, les huit communes « mortes pour la France » ont été maintenues, certains noms ont changé mais la mémoire des villages et de leurs habitants a été conservée : Bezonvaux, Beaumont-en-Verdunois, Douaumont, Fleury-devant-Douaumont, Haumont-près-Samogneau, Louvemont-Côte-du-Poivre, Ornes, Vaux-Devant-Damloup et Cumières le Mort-Homme sur la rive gauche de la Meuse. Par la volonté du législateur, des présidents de commissions municipales (maires) nommés par le préfet de la Meuse administrent ces communes qui conservent les limites des territoires des anciens villages.

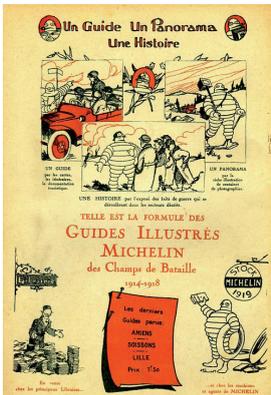
Les villages détruits ont gardé une partie des prérogatives communales, y compris en matière fiscale (impôts locaux). Dans l'immédiat après-guerre, chacun érige une chapelle et un monument aux morts. Dotées de moyens financiers, ces communes ont obtenu des concessions de terrains dans la forêt domaniale à charge de mettre en valeur les traces de leurs anciens villages et de les révéler aux visiteurs. Chaque commune organise une commémoration annuelle, le jour de sa fête patronale. À cette occasion, certains villages parviennent à réunir les descendants des familles des anciens habitants et entretiennent le souvenir des vies individuelles et collectives, et des terroirs d'avant-guerre.

Le 22 décembre 1987, sept de ces huit communes (à l'exception de Vaux où quelques habitants se sont réinstallés) se regroupent et créent un syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom). La mission principale de celui-ci est de fédérer les projets, de mobiliser les financements et de disposer d'un interlocuteur auprès de l'Office national des forêts, représentant du propriétaire. Cette structuration permet aux Villages détruits d'assurer dans une plus grande harmonie l'entretien des sites concédés, des chapelles et des monuments aux morts. En 2009, le Sivom est dissout et une vice-présidence dédiée est créée au sein de la Communauté de Communes de Charny-sur-Meuse.



Chapelle de Fleury-devant-Douaumont





Dès 1919, les guides Michelin proposent Verdun comme destination du tourisme de mémoire

Les patrimoines militaires des Forts et le champ de tir de la Wavrille

Les forts de Douaumont et de Vaux demeurent la propriété du ministère de la Défense. Ils ont obtenu le statut de Monument historique. En outre, l'armée reste présente sur le massif de Verdun, avec le champ de tir de la Wavrille, situé sur le fort de Douaumont, sur lequel ont lieu, régulièrement, des activités d'entraînement au tir, qui imposent des contraintes de sécurité qui ont bien été prises en compte dans le projet.

Sept monuments historiques sont situés dans ou à proximité de la forêt domaniale de Verdun :

- le poste de commandement du Colonel Driant
- les ruines de l'église d'Ornes
- le fort de Douaumont
- la tranchée des baïonnettes
- l'ossuaire de Douaumont et la nécropole nationale
- le monument à la gloire des combattants israélites
- le fort de Vaux.

1.1.4 - 36 millions de plants en 8 ans ; et après ?

Si la plupart des anciens bois furent recolonisés naturellement par la forêt, des plantations en plein furent réalisées sur les anciens terrains agricoles (6 159 ha sur les 9 292 hectares).

Le forestier observe et accompagne la renaissance des anciens taillis sous futaie

Dans les anciens bois, les forestiers constatent la forte dynamique de la végétation et l'évaluent : présence de semenciers même endommagés, état des souches et capacité à rejeter, germination des graines présentes dans le sol, complété par la colonisation des essences forestières pionnières (Chêne, Charme, Hêtre, Erable, Bouleau, Tremble, Aulne, Saule,...). Ainsi, dans les anciens bois contenant suffisamment de souches en bon état, seuls quelques dégagements de « broussailles » et l'enlèvement de bois abîmés ont été réalisés. Dans les bois où la capacité de cicatrisation semblait trop faible, des compléments de plantations à faible densité ont été apportés, et dans quelques rares cas, des plantations en plein ont été effectuées.

Un boisement à dominante de résineux

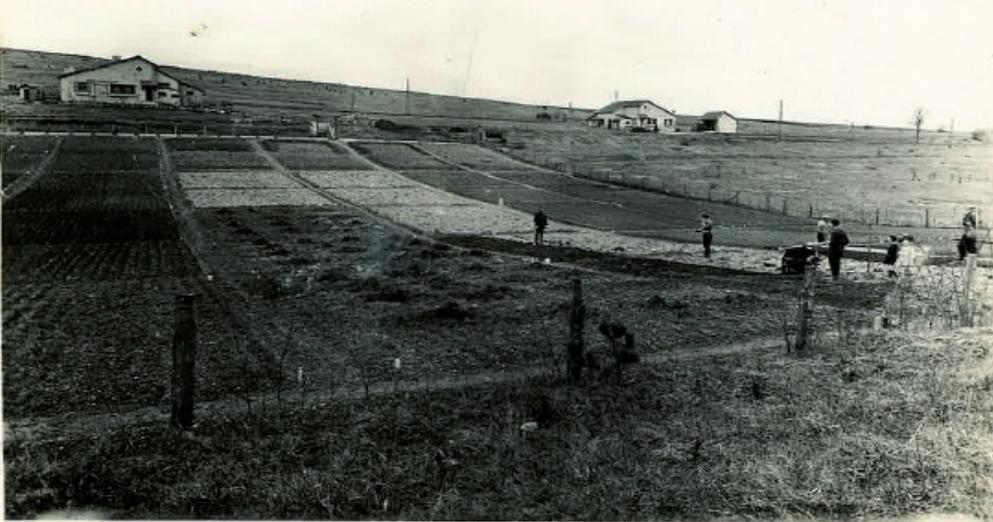
Ce type de boisement par plantation concerne les deux tiers de la forêt domaniale de Verdun, surtout situé sur les 6 159 hectares d'anciennes terres agricoles. L'observation, sur presque une décennie, des processus de recolonisation spontanée signe une des premières démarches de l'approche stationnelle, prenant en compte l'adaptation des essences à la potentialité des sols, aux méso- et microclimats. Trois types de plantations sont retenus :

- Le **type A** mélange à proportions égales le Pin sylvestre et le Pin noir plantés en lignes alternées. Cette association est destinée aux sols secs les moins carbonatés et en exposition sud.
- Le **type B** associe Epicéas et bouquets de feuillus, à 50 %, plantés en lignes alternées. Les feuillus sont introduits pour améliorer la fixation de l'azote dans les sols. Sept essences sont proposées à parts égales, l'Aulne blanc, le Robinier ou faux acacia (*Robinia pseudacacia*), le



Frêne, le Bouleau verruqueux, le Chêne rouge (*Quercus rubra*), le Charme, l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Ce type est réservé aux milieux les plus frais de versants nord et de fonds de vallons.

- Le **type C** alterne une ligne de Pins noir et une ligne d'un mélange feuillu 50-50 de Bouleaux et d'Aulnes blancs, sur les sols les plus caillouteux et secs.



Pépinière de Bras-sur-Meuse, années 30

Les premiers pas d'une forêt

Au bout de 5 années, le bilan des opérations montre ces anciennes terres agricoles reboisées à 60 % avec du Pin noir, de l'Épicéa et des Pins sylvestres, et pour 40 % par des feuillus (Aulne blanc, Bouleau, Chêne, Frêne, Erables). Charme, Bouleau, Hêtre, Chêne, Frêne, Saule, Sapin et autres résineux ont pris place dans les anciens bois. Le taux de reprise global est de 65 %, les essences feuillues ont le plus de difficultés à s'implanter. Des regarnis de 7 millions de plants sont réalisés entre 1934 et 1937 dans les forêts de Verdun et du Mort-Homme. A cela s'ajoutent les incendies, les pullulations animales (escargots, rongeurs...); le territoire se repeuple si rapidement en chevreuils et lièvres que la chasse reprend en 1933.

De 1934 à 1965, se côtoient de multiples travaux : plantations et regarnis, suivis de la reconstitution des anciens bois, du dégagement des semis et de la structuration du réseau de desserte. La seconde guerre mondiale interrompt le travail.

Repris par la suite, le document de gestion fait état de 349 ha plantés grâce à des contrats FFN² de 1948 à 1957. Les zones feuillues les plus proches de Verdun sont, elles, surexploitées de 1942 à 1949 pour fournir du bois de chauffage.

1.2 - Vers la forêt feuillue et les chemins de la mémoire 1965 – 1991

1.2.1 - De quoi l'aménagement forestier est-il le nom : quelles valeurs porte-t-il ?

En 1965, le bilan préparatoire au premier aménagement forestier de l'Office national des forêts fait état des plantations qui ont près de 35 ans. Le Pin noir s'est bien implanté alors que l'Aulne blanc est quelque peu envahissant. Les Epicéas ont affiché une belle croissance et l'intérêt de leur valorisation économique apparaît déjà. Ce travail aboutit à l'élaboration d'un premier aménagement prenant en compte l'ensemble du massif pour la période 1974 – 1990.

La question du parcellaire

L'aménagement forestier est l'occasion d'importantes études géologiques, pédologiques et de cartographie des peuplements. Le parcellaire est réexaminé : si les parcelles ne sont pas modifiées, la diversité des facteurs environnementaux intra-parcellaires conduit les forestiers à y distinguer des unités de gestion homogènes. Durant la même période le ministère de la Défense remet 720 hectares de Domaines militaires boisés (DMB) au ministère de l'Agriculture. Le canton du Breuil (527 ha), situé en Woëvre, est rattaché à la forêt domaniale de Spincourt. La forêt domaniale de Verdun couvre alors 9 533 hectares.

Anticiper, aller vers la forêt feuillue

La régénération ou transformation du boisement résineux vise à accélérer le retour à la forêt feuillue. La plantation de Hêtres sous des abris de Pins noirs se généralise. En effet, le Hêtre essence dominante des forêts de Meuse, préfère un ombrage durant ses premières années. L'anticipation de la transformation en futaie feuillue, avant la maturité des peuplements résineux, permet grâce à la progressivité du renouvellement (1% de la surface totale chaque année) d'obtenir une diversité des classes d'âges nécessaire à une forêt gérée durablement.

Du peuplement résineux équienn... à la forêt équilibrée

Il est délicat pour des forestiers de se retrouver face à des peuplements du même âge (les plantations se sont déroulées durant 8 ans). Les risques sanitaires et le vieillissement des arbres doivent être maîtrisés, et les milieux se diversifier et s'exprimer. Le temps est venu pour le champ de bataille d'amorcer sa mutation. Ce passage du boisement vers une forêt où toutes les essences et classes d'âge sont représentées est significatif des paysages donnés à lire depuis le fort de Douaumont.

André Mormiche, responsable ONF à Verdun, est l'initiateur de ce virage important vers la forêt feuillue.

La transformation est douce et progressive : elle se fera à raison de 70 à 150 ha/an. Soit 1,6% de la surface reboisée et 1% de la surface totale.

Les enjeux environnementaux et archéologiques se développent

Le développement de la forêt et la diversité des milieux offrent de multiples habitats pour la faune et la flore qui ont largement reconquis le champ de bataille. La montée des préoccupations de sauvegarde des vestiges du Premier conflit mondial et de préservation de la biodiversité marque cette période durant laquelle la forêt entre de plus en plus en production, livrant 17 750 m³ par an à la filière bois.

La gestion de la faune sauvage en constante innovation

Parmi les espèces animales, les grands ongulés – Cerf, Sanglier et Chevreuil – font l'objet d'une gestion cynégétique de plus en plus élaborée et souvent innovante. En 1968 les prémices d'un « groupement d'intérêt cynégétique » naissent sous l'appellation « chasse pilote » ; un protocole est établi entre le Cemagref (actuel Irstea), l'ONF et les adjudicataires. Il prévoit l'installation de champs de culture, l'étude des tableaux de chasse, la définition des plans de chasse en concertation avec les adjudicataires. Le tir à balles et seulement 2 jours de chasse maximum par semaine sont institués. Plus tard la législation les imposera.

Aux adjudications de 1979, le protocole « chasse pilote » perdure et 6 lots de chasse seront proposés au catalogue. Afin de permettre une cohabitation sereine entre tourisme de mémoire, fréquentation péri-urbaine et une chasse de régulation indispensable, l'ONF se réserve le lot n°7 (3000 hectares au Sud du massif englobant les principaux sites historiques) pour une gestion exemplaire directe par licences dirigées. Cela signifie que l'ONF est l'organisateur unique et que les chasseurs sont des partenaires à l'année, et parfois à la journée.

Le port du gilet fluorescent est exigé. Il est depuis imposé par le législateur. La présentation des tableaux de chasse avec sonneries de chasse, la recherche au sang à l'aide de chiens spécialisés sont insufflées. Aujourd'hui « l'Union nationale pour l'utilisation des chiens de rouge » regroupe près de 600 personnes habilitées à rechercher les animaux blessés lors des actions de chasse. L'éthique de la chasse grandit au contact des problématiques multiples (chasse du site classé, signalétique grand public pour informer des zones chassées).

Dans le même temps l'ONF démocratise la chasse en proposant une participation à la journée. Chaque jour de chasse environ 45 chasseurs seront accueillis et encadrés par le responsable François Magnien avec 5 chefs de ligne forestiers et privés et une quinzaine de traqueurs pour des battues prioritairement axées sur le sanglier.

C'est d'ailleurs certainement du côté de la gestion de cette espèce que les progrès furent conséquents : les suivis de populations par piégeage et marquage de marcassins (étude des déplacements, des âge-ratio, des accroissements), les agrainages diffus ont apporté de solides connaissances aux gestionnaires. La méthode s'est propagée en France grâce aux reportages et aux conférences auxquelles François Magnien est régulièrement invité.

En 1991 l'accroissement de la population de cerfs amène l'ONF à proposer un plan de chasse commun (7 lots de chasse) à l'échelle du massif car la pratique d'une gestion en fonction du domaine vital d'une espèce est préférée à une gestion par lot de chasse.

Il n'existe aucun problème de cohabitation entre les quatre pratiques très éloignées que sont les visites des champs de bataille, les activités de loisirs sportifs, les activités militaires et la chasse.

Propos recueillis auprès de François Magnien, responsable de la chasse par licence de 1974 à 2006.





La dimension paysagère entre dans le débat

Les paysages de la forêt domaniale de Verdun changent inévitablement. Cette diversité et cette évolution sont perçues par les usagers et éveillent l'interrogation ; comme au moment du choix du boisement, dans les années 20, des choix sont à faire. Emergent aussi de nouveaux questionnements sur le paysage, son statut, son fonctionnement, son devenir (convention européenne du paysage, Florence, 2000). Veut-on que les résineux soient maintenus ? Les travaux sont-ils empreints du souci de préservation des vestiges dans les sous-bois ? Cette dimension grandit et prend toute son acuité dans le cadre du dernier aménagement forestier et dans les préparatifs du centenaire.



Vue de l'ossuaire depuis la terrasse du mémorial

1.2.2 Une approche renouvelée du champ de bataille pour les visiteurs

Pour le cinquantième du conflit : le Mémorial de la bataille de Verdun - 1966³

« Ce Mémorial a été édifié par les survivants de Verdun, en souvenir de leurs camarades tombés dans la bataille pour que ceux qui viennent se recueillir et méditer aux lieux mêmes de leur sacrifice, comprennent l'idéal et la foi qui les ont inspirés et soutenus. » Maurice Genevoix

Le Mémorial est géré par le Comité national du souvenir de Verdun (CNSV) dont le conseil d'administration est composé de délégués des grandes associations combattantes (Gueules

³. Son inauguration a eu lieu le 17 septembre 1967



Cassées, Souvenir français, Fédération Maginot...). Le musée fonctionne grâce aux recettes de ses entrées, de sa librairie et au soutien d'associations d'anciens combattants.

Il se veut le lieu du lien avec les générations nouvelles lorsqu'elles viennent sur le champ de bataille. Il donne ainsi les éléments de compréhension et de témoignage à ceux qui n'ont pas connu la guerre. Il marque une évolution des pratiques de découverte du champ de bataille.



Vue aérienne du Mémorial de la Bataille de Verdun

L'évolution des usagers et des pratiques

Ces nouvelles générations de pèlerins devenus visiteurs ont des attentes autres que celles des Anciens Combattants. Ces attentes doivent être prises en compte. Les pratiques de visite sur le champ de bataille changent aussi avec le développement de la voiture et des congés payés.

Un règlement préfectoral fixant les comportements interdits est pris en 1965. Il invite au respect des lieux.

Pour accompagner ces évolutions sociétales, le Mémorial va insuffler une approche « terrain » qui propose au visiteur de se rendre sur les lieux historiques, dans les ravins et sur les crêtes du champ de bataille.

Les axes de vision

La création du Mémorial en 1966 conduit à l'ouverture d'axes de vision entre les sites majeurs. Ainsi la vue entre la nécropole et l'ossuaire, le fort de Douaumont, le fort de Vaux et le Mémorial est permise par le nivellement, l'enherbement et l'entretien des grands espaces ouverts, à l'instar des déboisés militaires qui reliaient les forts lors de leur mise en service.

L'ouverture du « Musée de plein air »

Léon Rodier maire de Fleury-devant-Douaumont, directeur du Mémorial de la bataille de Verdun préside l'Association nationale du souvenir de la bataille de Verdun (ANSBV). Une collaboration entre l'ONF, l'ANSBV et le ministère de la Défense permet de dégager les sites (abris, retranchements, boyaux, ouvrages, ...) et de les rendre accessibles par des sentiers de randonnée. L'association est concessionnaire des sites dits du « musée de plein air » en forêt. Durant 30 années l'ANSBV réalise, avec le soutien de l'ONF, des collectivités, des acteurs du tourisme, un chantier de grande ampleur pour offrir aux anciens et aux plus jeunes, les fruits d'une expérience proche du terrain.

Puis l'association développe de l'emploi en créant une équipe d'insertion : elle entretient le musée de plein air, propose un service aux villages détruits et à l'ONF pour l'entretien des aires de repos et de pique nique.

Sous l'impulsion de Léon Rodier (ANSBV) et d'André Mormiche, responsable de l'ONF à Verdun, les associations, les services de l'Etat, les professionnels du tourisme se rencontrent et dialoguent : chasse, exploitation forestière, balisage de circuits, débroussaillage de sites, panneaux et fléchage, questions foncières, événements, anniversaires, commémorations, accueil de délégations...

Cette enceinte de communication donna l'impulsion à un programme de travaux dont l'ONF fut le maître d'ouvrage en 1995.

Programme européen Tourisme Forestier : requalifier les sites et parcours du musée de plein air

Démarche de territoire autour du 80ème anniversaire de la Bataille de Verdun, un programme européen (FEOGA) porté par l'ONF sur le champ de bataille de Verdun a mobilisé près de 40 acteurs locaux au sein de la Communauté de communes du Verdunois avec le concours de la Région lorraine et du Conseil général de la Meuse. L'objectif est de requalifier le musée de plein air et les villages détruits. Des études sont engagées pour définir des travaux paysagers, de voirie (stationnement), de sécurisation des parcours et de mise en place d'informations trilingues. Les villages détruits ont bénéficié d'aménagements paysagers et de valorisation de quelques vestiges. L'histoire du village est présentée sur des panneaux. Les anciennes sources ont été rénovées.

Cette opération pilote innovante, sur la forêt domaniale de Verdun, a été déclinée en Argonne, au Mort-Homme, à Spincourt et à Saint-Mihiel où, à l'image de ce qui avait été fait sur Verdun, des enceintes de communication et de conduite de projet ont été mises en place sous l'impulsion des Communautés de Communes.



Les parcours historiques : dans le village détruit de Bezonvaux - © AM Granet/ONF, 2013

1.3 - Une multifonctionnalité élargie, 1991 - 2013

Après l'achèvement de la transformation en feuillus des derniers peuplements de Pins noirs clairs, a été entamée celle des peuplements d'Épicéas de gros diamètre et des peuplements touchés par les deux tempêtes de 1990 et 1999.

Une nouvelle génération d'acteurs, et de nouvelles préoccupations émergent. La biodiversité, l'archéologie préventive, l'offre de découverte renouvelée pour les visiteurs se font dans un contexte de bois vieillissants, sujets aux aléas climatiques et aux attaques sanitaires.

L'aménagement forestier devient un outil pour la concertation : ses révisions, en 1991 puis en 2005, instaurent une gouvernance élargie au service de la multifonctionnalité de la forêt.

Une biodiversité révélée : premiers inventaires du patrimoine écologique

La prise en compte de la biodiversité et la sensibilisation des publics, gestionnaires forestiers, acteurs du tourisme, entreprises de travaux forestiers, équipes d'insertion n'ont cessé de croître au cours de cette période. Un diagnostic très complet des espèces et des espaces naturels reconquis sur le champ de bataille s'est construit depuis 1990 et de nombreuses études naturalistes ont été menées durant cette période :

- « Contribution à une monographie historique, floristique et phytosociologique du plateau de Douaumont (forêt domaniale de Verdun), » AMAT, J.-P. et Br. de FOUCAULT, 1999 Office national de forêts, Bar-le-Duc, service départemental de la Meuse, 128 p.
- « Etude de la végétation de la forêt domaniale de Verdun » P. Millarakis, I. Wagner, 1999
- « Trois études sur la zone rouge de Verdun, une zone totalement sinistrée ; I L'herpétofaune (reptiles et batraciens) ; II La diversité floristique ; III Les sites d'intérêt botanique et zoologique à protéger prioritairement », Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg, G.H. Parent, 2004
- « Inventaire de l'avifaune du plateau de Douaumont, site classé loi de 1930 », Lestan et Ambroise, 1997
- « Inventaire des Lépidoptères (papillons) et Diptères Syrphidés (mouches) » Meyer.M et Al
- « Création de la ZPS «Forêts et zones humides du Pays de Spincourt »

En 2010, l'étude de faisabilité d'un parc national de forêt feuillue de plaine est l'occasion d'une synthèse exhaustive qui s'appuie sur les études antérieures et des connaissances sur les espèces et milieux présents en forêt. Elle ouvre des pistes d'inventaires complétées dans le cadre de Natura 2000 par la création de la Zone spéciale de conservation du « Corridor de la Meuse » ref FR4100171.

Les chiroptères (Chauves-souris) et les batraciens (Tritons, Sonneur à ventre jaune) sont au cœur du document d'objectif Natura 2000. L'ensemble composé des forêts domaniales de Verdun, du Mort-Homme et de la Vallée de la Meuse forme une continuité écologique unique qui propose des milieux favorables à de nombreuses espèces animales et végétales.

En complément des données sur ces espèces déterminantes, le champ des connaissances doit



Orchis verdâtre
(*Platanthera chlorantha*)



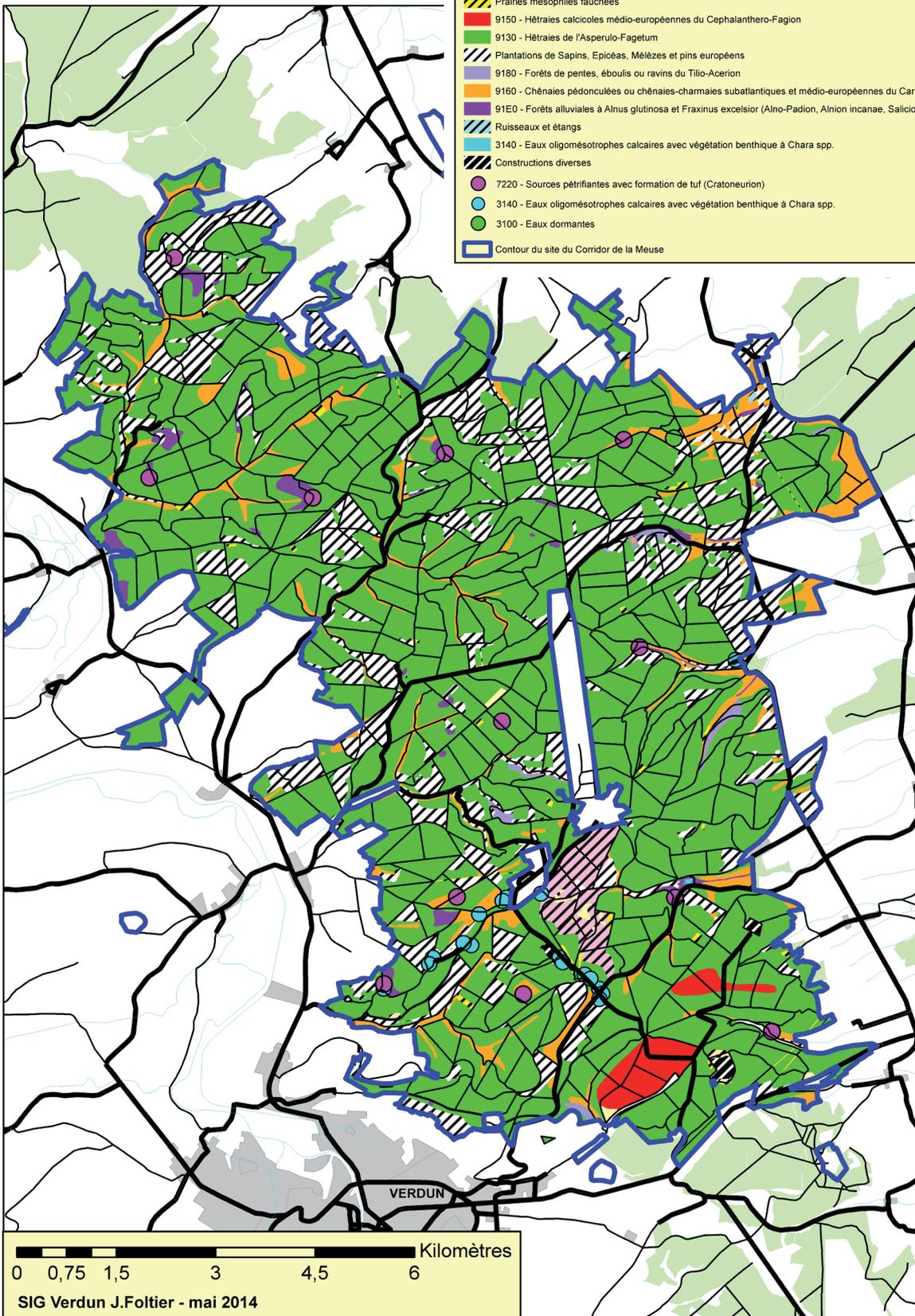
Noctule de Leisler
(*Nyctalus leisleri*)



Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Habitats Natura 2000 (EUR 27)

- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- Carrières abandonnées et pelouses écorchées sur dalle calcaire
- Fruticées
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- Prairies mésophiles fauchées
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- Plantations de Sapins, Epicéas, Mélèzes et pins européens
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
- 91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
- Ruisseaux et étangs
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- Constructions diverses
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
- 3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- 3100 - Eaux dormantes
- Contour du site du Corridor de la Meuse



Carte des habitats d'intérêt communautaire

également être approfondi sur les plantes introduites par le conflit (plantes obsidionales), l'avifaune, l'entomofaune, les reptiles et les orchidées afin de pouvoir adapter la gestion forestière et de sensibiliser les usagers.

L'archéologie préventive

La découverte en 1991, au sud de Verdun, de la fosse où furent inhumés Alain Fournier et ses compagnons a modifié l'approche de l'archéologue et du forestier pour des vestiges qui nous sont quasiment contemporains. Des opérations de recensement cartographique et d'échanges sur une gestion forestière différenciée se développent. A titre d'exemple, des règles de gestion conservatoire sur des continuités de tranchées ont été proposées par les forestiers lors de la révision de l'aménagement en 2005. La mise en exergue du facteur archéologique apparaît dans l'aménagement forestier à cette époque.

Aujourd'hui la Grande Guerre est un sujet passionnant pour l'archéologue qui reconnaît l'intérêt conservatoire du boisement. A Verdun le thème archéologique laisse entrevoir des perspectives bien plus grandes qui permettent d'approfondir et de partager les connaissances mais aussi d'orienter les choix des professionnels en forêt et de contribuer à l'édification d'une offre de découverte dynamique, aisée et attractive pour le visiteur du champ de bataille.

Gérer durablement le socle d'exception

En près de trente années, les enjeux archéologiques et écologiques du champ de bataille de Verdun sont venus progressivement au cœur des préoccupations et ils influencent au quotidien les choix du forestier et des gestionnaires de sites mémoriels. Légataires d'une zone rouge unique et emblématique, les hommes et femmes impliqués entendent léguer un territoire forestier qui puisse à la fois transmettre la mémoire des hommes, l'histoire des lieux et révéler les patrimoines encore présents sous une forêt productrice et accueillante : des valeurs de développement durable bien implantées sur cette terre.

1.4 - Cent ans après, une forêt pour la mémoire

En moins de cent ans d'existence, la forêt de Verdun a fait l'objet de nombreuses réflexions et de choix innovants. Les forestiers y mesurent au quotidien, depuis sa création, ce que signifie la multifonctionnalité et ont progressivement appris à développer une approche multicritères indispensable à l'édification d'une forêt mémorielle où le sacré, la nature, les patrimoines, le tourisme et la production de bois mobilisent tous les acteurs.

Les contraintes en forêt de Verdun sont multiples : sols marneux et topographie bouleversée, présence de vestiges à respecter, coexistence de projectiles dangereux et d'espèces protégées, fréquentation touristique, exercices militaires, exercice de la chasse. Tous ces facteurs imposent la recherche permanente de solutions innovantes et adaptées à des contextes complexes et évolutifs.

Dès 1923, le boisement des zones rouges a été retenu comme étant la solution conservatoire. Ce choix s'inscrit dans l'histoire de la foresterie française. Après la création, en 1860, du service



Les abris Minkdo, un mystère à éclaircir



spécial de reboisement (issu des lois de 1860 sur le reboisement des montagnes et de 1882 sur le reboisement et la restauration des terrains de montagne) destiné à corriger les dégradations érosives d'origine torrentielle dans les principaux massifs montagneux, après le boisement des Landes de Gascogne, de la Sologne, et avant les 2 millions d'hectares reboisés grâce au Fonds forestier national entre 1946 et 1999, le boisement des champs de bataille de la Première Guerre mondiale s'inscrit dans la succession des grandes politiques forestières de la France du 19^{ème} et du 20^{ème} siècles.

Reposant sur une analyse écologique et inscrite dès le début dans le projet des forestiers reboiseurs, la décision de transformer progressivement les peuplements résineux en une forêt feuillue marqua un tournant dans la foresterie française des années 70-80.

Parce que les résineux sont devenus un « marqueur paysager » fort, leur maintien est demandé par les habitants du territoire, ce qui amène les forestiers à élargir la palette des choix sylvicoles. Le champ de bataille se révèle comme un espace archéologique à appréhender selon les règles et protocoles de l'archéologie préventive. Unique en Europe, il est le support d'une innovation permanente dans ce domaine et fait l'objet d'un partenariat étroit entre le Service régional de l'archéologie, les chercheurs et les forestiers.

La prise en compte des facteurs écologiques progresse au fur et à mesure de l'approfondissement des connaissances, s'appuyant sur les études de nombreux intervenants scientifiques et associatifs. Elle favorise le maintien d'une biodiversité qui s'est installée remarquablement et en moins d'un siècle sur une terre dévastée. Ainsi, la sacralité des lieux s'élargit aux enjeux environnementaux porteurs d'une symbolique de « résurrection féconde », de paix retrouvée, de victoire de la vie, conforme aux aspirations des initiateurs du reboisement.

En un siècle, quels déplacements de perspective ! Les personnes qui ont fait le déplacement à Verdun ont tout d'abord souhaité retrouver les lieux de la bataille ou marquer d'une stèle la présence d'un parent. Se recueillir à l'ossuaire de Douaumont et parcourir la nécropole participait de la démarche de deuil que les familles voulaient accomplir ici. Puis est venu le temps de transmettre à une génération nouvelle. La création du mémorial de la Bataille de Verdun, pôle de la mémoire combattante, en est le fruit. La mise en musée répond aux attentes d'une génération plus distante du combattant, de la connaissance des hauts lieux et du conflit de 14/18 (la Seconde Guerre mondiale a eu lieu depuis). Plus les années ont éloigné les générations successives, plus il est apparu nécessaire de révéler et de préserver l'authenticité du champ de bataille. La mise en valeur des villages détruits, la création de parcours de découverte en forêt menant vers les hauts lieux de la bataille ont répondu à ce besoin. Le musée de plein air initié par l'ANSBV est concomitant de la création d'un règlement des comportements du visiteur et du premier zonage des espaces dédiés à l'accueil en forêt (aires de pique nique). L'entretien des sites du musée de plein air ne pouvant plus être supporté par l'ANSBV, il est maintenant assuré par l'équipe d'insertion gérée par l'Association pour la Sauvegarde des champs de batailles (ASCB) qui intervient pour le compte du Conseil général actuel concessionnaire du musée de plein air. Intégrant les concepts d'éco-responsabilité, le partenariat pour l'objectif « zéro déchet » sur les aires de pique-nique en forêt de Verdun se concrétise avec la Communauté de communes de Charny concessionnaire du secteur fortifié de Souville durant une dizaine d'années. Aujourd'hui les corbeilles de propreté ont disparu et un message réglementaire invite l'usager à repartir avec ses déchets. A l'usage il s'avère que le besoin de nettoyage des abords des lieux précédemment équipés en poubelles n'est pas plus important depuis la suppression de celles-ci et on peut donc en conclure que l'objectif poursuivi a été atteint.



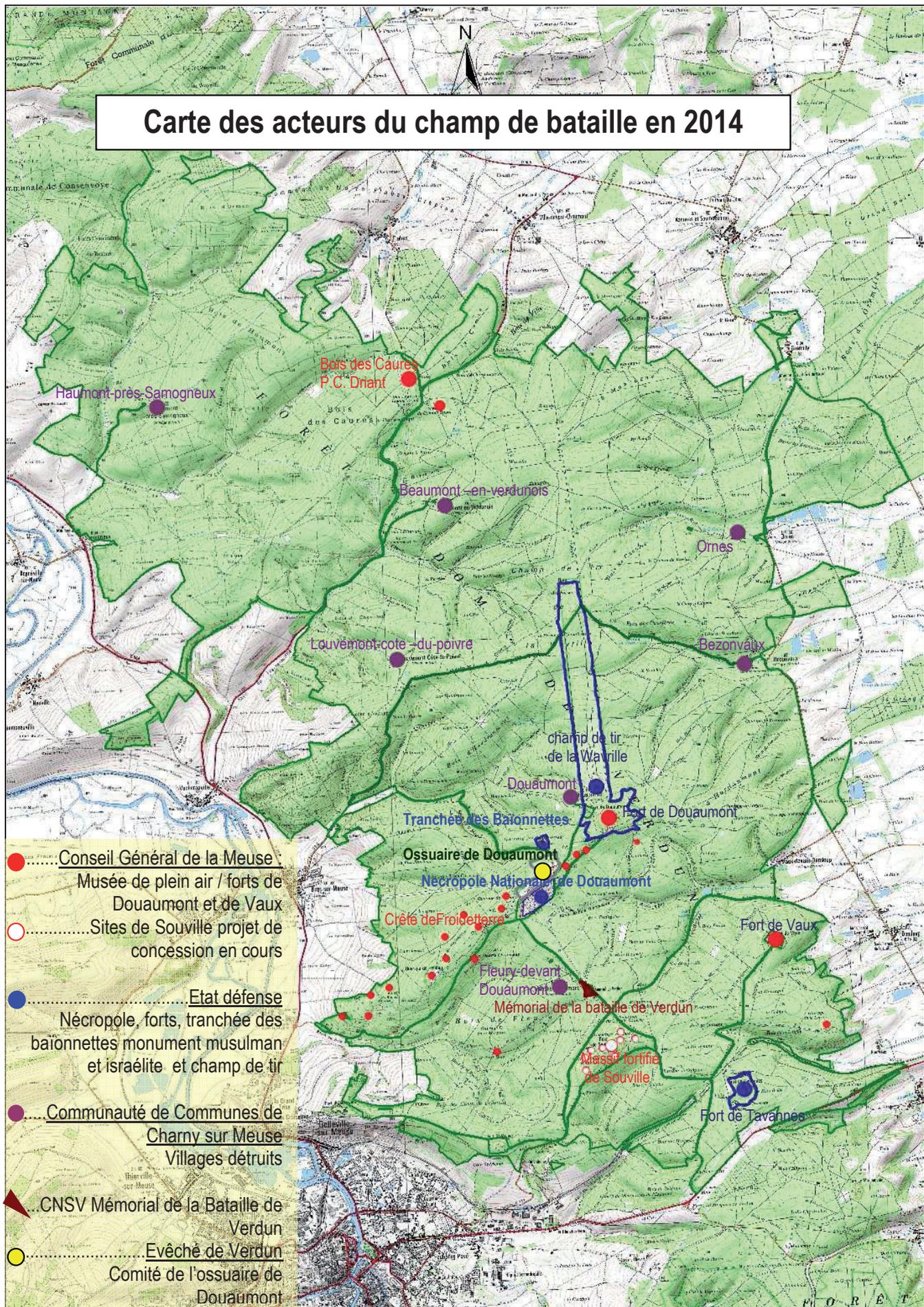


Au gré de ces multiples projets, la concertation entre acteurs, au départ bilatérale et thématique, s'élargit progressivement vers une prise de conscience globale et partagée de l'ensemble des enjeux du champ de bataille.

Ces approches croisées entre les dimensions forestières, environnementales, archéologiques, touristiques et paysagères fondent les bases d'une gouvernance élargie en forêt domaniale, à laquelle la démarche Forêt d'Exception® donne un cadre privilégié.

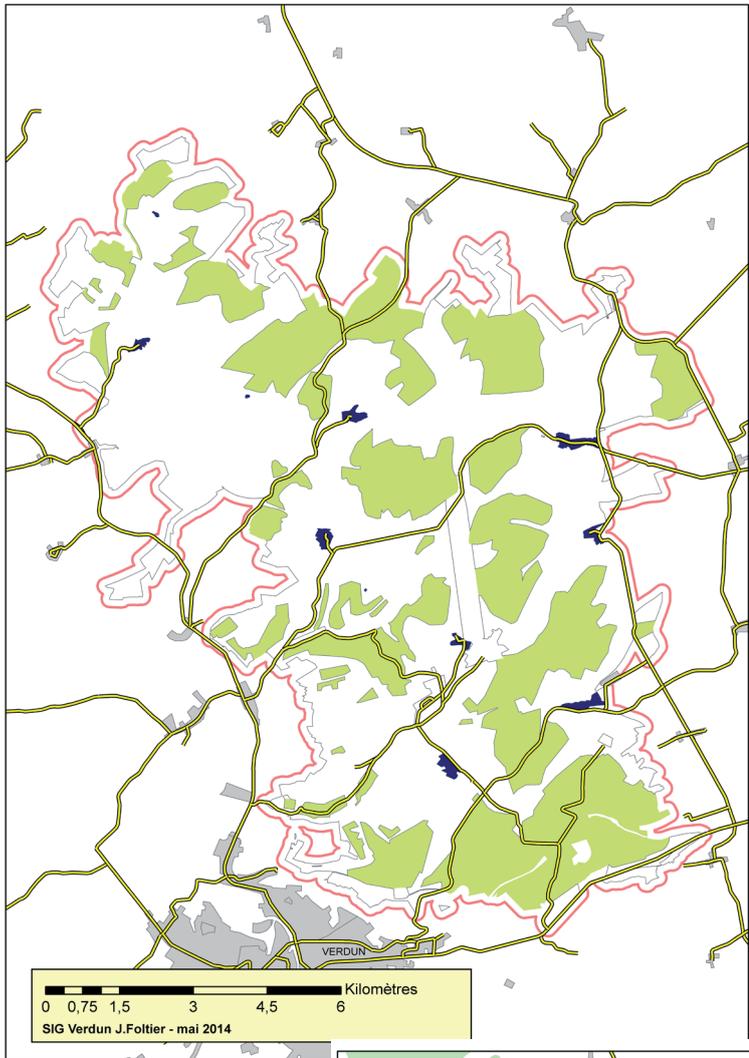


Carte des acteurs du champ de bataille en 2014

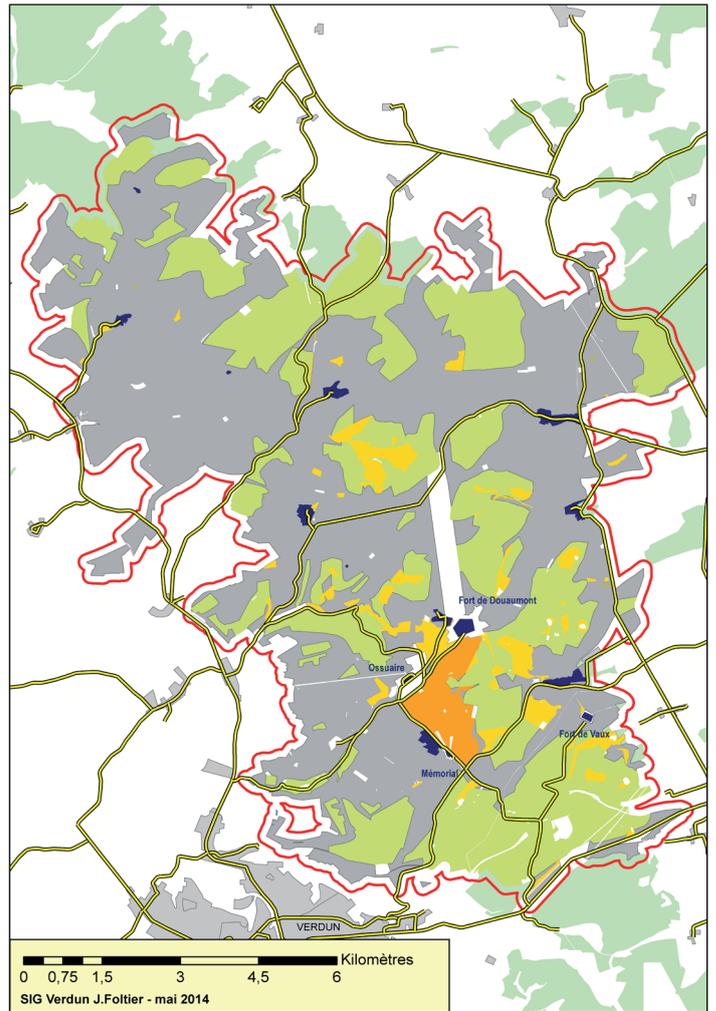


Carte de la forêt domaniale Verdun des sites et des acteurs

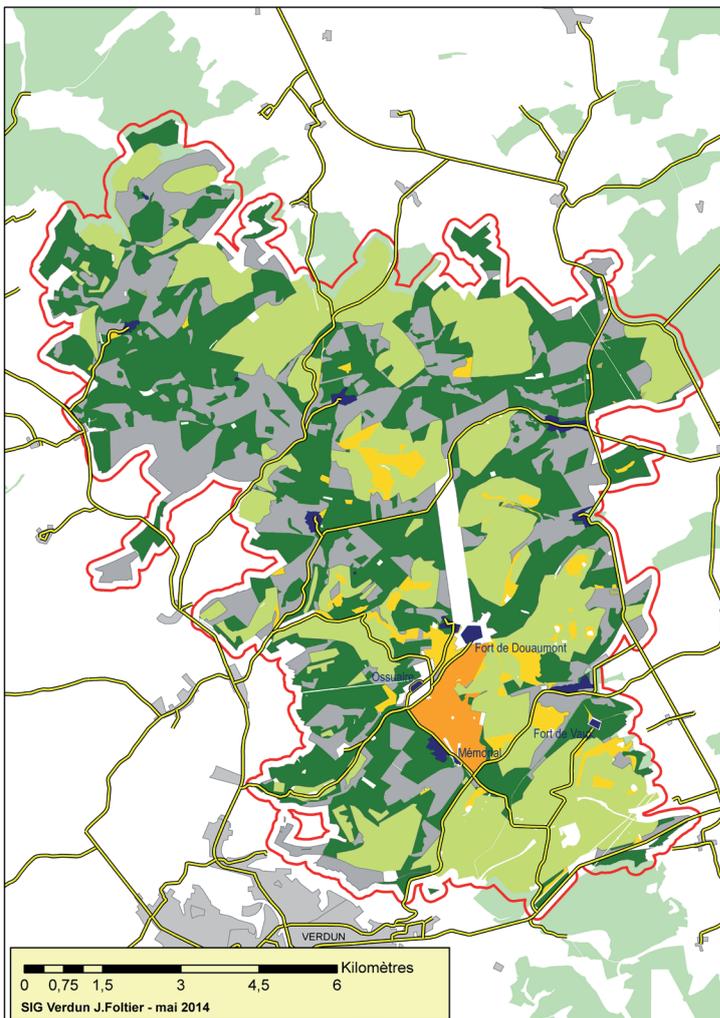
1 : 70 000



1



2



3

- (1) Carte de l'occupation du sol en 1900 (avant fortification)
- (2) Carte des peuplements en 1974
- (3) Carte des peuplements actuels





2 « UNIS POUR UNE FORÊT D'EXCEPTION »

EXTRAIT DE L'EST RÉPUBLICAIN, 23 OCTOBRE 2011

2.1 - Des valeurs communes, un attachement fort au devenir de la forêt sanctuaire

La forêt mise en perspective avec la révision de l'aménagement forestier

La concertation préalable à la révision de l'aménagement de 2005 rassemble les acteurs locaux invités à se prononcer lors de réunions thématiques sur les sites de mémoire et l'archéologie, les villages détruits, les enjeux des patrimoines naturels, la production de bois et l'accueil des visiteurs du champ de bataille.

Ainsi, en matière de paysage, une enquête auprès des habitants du bassin de vie verdunois a été menée à « Verdun Expo » (foire nationale) en 2003. Elle s'appuyait sur trois panneaux retraçant l'histoire et la gestion de la forêt domaniale de Verdun. 107 personnes (75 % habitant Verdun ou une commune limitrophe de la forêt domaniale de Verdun) ont répondu au sondage. Il en ressort que la transformation du massif de Verdun en forêt feuillue doit intégrer le maintien de résineux et leur réimplantation localisée en accord avec le paysage et l'histoire des lieux. La préservation de cette tonalité résineuse dans le paysage doit également tenir compte de nouvelles conditions écologiques liées au changement climatique.

Ces échanges entre ONF, élus, associations mémorielles, usagers, provoquent une prise de conscience de la diversité des patrimoines et des enjeux relatifs aux conditions de leur sauvegarde et de leur mise en valeur. Tous partagent l'ambition qui est donnée à cette forêt pour son entrée dans le 20^e siècle et répondent aux préoccupations sociétales : sauvegarde des patrimoines, fonctions historiques mémorielles et touristiques, réchauffement climatique...

Une concertation devenue permanente depuis 2005

A l'approche du centenaire de la Grande Guerre, le territoire est sollicité pour concourir à de grands projets pour le champ de bataille de Verdun.

La proposition faite par l'Etat (ministère de l'Environnement) de créer un **Parc national de forêt feuillue de plaine** est lancée fin 2008. La phase de diagnostic permet d'approfondir les connaissances en matière de biodiversité et porte l'enjeu environnemental de la forêt du champ de bataille au plan national. Se révélant finalement inadapté au contexte, le projet de Parc national a cependant provoqué une prise de conscience de la valeur écologique de la forêt du champ de bataille auprès des habitants, des élus et des responsables de sites.

Le relais a été pris par la rédaction du **document d'objectif Natura 2000 (DOCOB)** de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Corridor de la Meuse ». Elle recouvre la totalité des forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme (rive gauche du champ de bataille de Verdun).



Objet d'études approfondies et de concertation sur le territoire, le dossier est piloté par la communauté de communes de Charny-sur-Meuse, maître d'ouvrage du document d'objectif en cours d'élaboration.

La démarche d'inscription au **patrimoine mondial de l'humanité, label Unesco** portant sur plusieurs sites funéraires et mémoriaux de l'ancien front occidental (des Flandres à l'Alsace) vient donner une ambition internationale à la hauteur des sites et paysages meurtris de la Grande Guerre.

2.2 - « Meuse Grande Guerre » : le Temps de l'Histoire

Le Conseil Général de la Meuse prépare le Centenaire

La création de la Mission Histoire au sein du Conseil général de la Meuse, en 2008, fait entrer le département dans les préparatifs du Centenaire.

Le rapport « Le Temps de l'Histoire » (2009) de Serge Barcellini, présente les atouts indéniables de la Meuse en tant que « département mémoire » de la Grande Guerre et met la forêt domaniale de Verdun au centre de la stratégie préparatoire aux grands événements du Centenaire.

Dans le cadre de son initiative « Meuse Grande Guerre », le Conseil général de la Meuse et l'Office national des forêts établissent un partenariat pour toutes les forêts mémorielles du département, de l'Argonne à Spincourt en passant par l'ensemble Verdun-Mort-Homme, les Eparges et le Saillant de Saint Mihiel. C'est un cadre d'expertise des projets favorable à la prise en compte de tous les enjeux des forêts de mémoire.

Accompagnateur du projet « Renaissance du Mémorial de la Bataille de Verdun », porteur de la requalification des forts dont il assure aussi l'exploitation touristique, animateur du territoire, gestionnaire du musée de plein air du champ de bataille de Verdun, le Conseil général a installé des commissions de gouvernance par grands territoires permettant une plus grande fluidité des actions, des projets et une mise en cohérence des initiatives.

La valorisation du champ de bataille se fait en étroite coordination avec la Ville de Verdun. Cité accueillante, touristique, traversée par la Meuse, elle concentre à la fois les services aux visiteurs et des sites prestigieux tels que la citadelle souterraine et son parcours filoguidé et accueille la flamme du Soldat inconnu chaque 10 novembre au Monument à la Victoire. Le Conseil général a installé la Mission Histoire au Centre Mondial de la Paix, site culturel implanté dans l'ancien palais épiscopal de Verdun.

La synergie entre tous les acteurs au profit d'un projet global et partagé atteste une nouvelle fois de la volonté d'entrer dans le « Temps de l'Histoire » et de transmettre l'histoire et les patrimoines du champ de bataille aux générations futures.



2.3 - De grands projets pour le champ de bataille

La rénovation de l'Ossuaire de Douaumont, de la Nécropole nationale et de la Tranchée des Baïonnettes, la requalification paysagère des villages détruits irrigués par la route forestière d'Ornes (premier projet réalisé dans le cadre de Forêt d'Exception®) posent les bases d'un dialogue constructif et l'émergence de valeurs communes.

Le Mémorial de la Bataille de Verdun

L'obtention du statut de Musée de France est une volonté du Comité national du souvenir de Verdun, qui se traduit par le projet de renaissance du Mémorial de la Bataille de Verdun. Ce projet ambitieux s'appuie sur une approche muséographique et scénographique moderne et pédagogique. L'ouverture prévue avant février 2016 sera, 50 ans après sa création et 100 ans après le déclenchement de la bataille, le point d'orgue des événements du centenaire à Verdun.



Simulation visuelle du mémorial avec le pôle d'accueil en sous-sol (source : APD de la SEMMA)

Les Forts de Douaumont et de Vaux

Les forts bénéficient d'un projet de requalification des paysages, d'une analyse des flux de visiteurs, destinée à améliorer l'accueil et l'information de ceux-ci. Le Conseil général, gestionnaire des sites, donne le ton par un projet qui s'inscrit dans le 21ème siècle et l'adaptation aux attentes de nouvelles générations dans le respect des symboles des lieux.

L'Etat invite le territoire à candidater pour le label Forêt d'Exception®

Dans une lettre adressée au préfet de la Meuse en août 2010, la Secrétaire d'État à l'Ecologie, Chantal Jouanno, renonce à l'implantation d'un parc national considéré comme inadapté aux enjeux mémoriels et historiques du massif de Verdun et invite le territoire et ses acteurs à porter la candidature de la « forêt champ de bataille » au label Forêt d'Exception®. En octobre 2010,



le président du Conseil d'administration de l'ONF, Hervé Gaymard, et le président du Conseil général de la Meuse, Christian Namy, officialisent la candidature au label Forêt d'Exception® pour la forêt domaniale de Verdun lors du festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges en présence de Christian Pierret ancien ministre et maire de la cité déodatienne.

Unis pour une « forêt d'exception »

EN MEUSE, il y aura rarement eu une telle unanimité pour soutenir un projet. De-

puis plusieurs mois, l'ONF, les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales

planchent sur l'attribution pour la forêt domaniale de Verdun, d'un label « forêt

d'exception. »

Depuis plus de 90 ans, visiteurs, gestionnaires de sites historiques, forestiers, chasseurs, militaires, scolaires, associations sont engagés dans la sauvegarde de cet espace mémoriel : le champ de bataille de 14-18 est, aujourd'hui, une forêt de 10.000 hectares, d'origine presque totalement artificielle. L'endroit accueille de multiples activités : des espaces classés monuments historiques, des milieux relevant du site Natura 2000, une réserve biologique intégrale et quatre espaces naturels sensibles. C'est aussi un producteur de bois alimentant une filière locale et régionale, un territoire de chasse apprécié et un espace de loisirs pour les populations locales.

L'organisation de ce territoire nécessite bien sûr une étroite coordination entre l'Etat, la Région, la commune de Verdun, les conseils régio-

tation, face à une volonté de préserver le site, a retenu la forêt de Verdun parmi 16 autres pour y engager « une politique d'excellence de gestion durable dans sa dimension paysagère, sa biodiversité, sa fonction économique et territoriale et dans ses valeurs sociales et patrimoniales liées notamment à la Première Guerre mondiale. »

Protocole d'accord

Quel meilleur moment que l'anniversaire de la reprise du fort de Douaumont, situé au cœur de cette forêt pour signer un protocole d'accord pour « conjuguer les efforts, contribuer à la mise en œuvre de la réussite de la démarche forêt d'exception » ?

Hier, le préfet de la Meuse, l'ONF, la Région Lorraine, le Département de la Meuse, la communauté de communes de Charny et la mairie de Verdun se sont engagés dans ce sens.

Ce label national serait un



Article l'Est Républicain « unis pour une forêt d'exception » - Paru le 23 octobre 2011

2.4 - Le pari d'une forêt d'exception qui rassemble tous les acteurs

2.4.1 - Le Comité de pilotage (copil)

Forts des partenariats éprouvés depuis des décennies et d'une concertation très ancienne, l'ONF propose au Conseil général de la Meuse, avec l'appui technique de la mission Histoire, une présidence du comité de pilotage partagée entre le président du Conseil général et le délégué territorial de l'ONF pour la Lorraine. L'élaboration de la constitution du comité de pilotage et des commissions thématiques se fait à partir des connaissances et des sensibilités dont chaque structure (ONF / CG55) dispose. Ainsi les collectivités, les acteurs de la mémoire, les experts du tourisme, les environnementalistes, les professionnels du bois sont mobilisés pour contribuer à l'édification d'un projet partagé fondé sur un leadership solide de la collectivité départementale et de l'ONF.

Le comité de pilotage rassemble :

L'Etat

L'Etat intervient dans le projet au niveau préfectoral et des services techniques concernés : la direction régionale des affaires culturelles (Drac) et le service territorial de l'architecture et du patrimoine (Stap) au titre de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal) avec son pôle

Natura 2000 et l'inspection des sites (loi de 1930), la direction départementale des territoires (DDT) au titre de la politique forestière. La Défense tient une place particulière au sein du comité de pilotage pour ses activités d'entraînement sur le champ de tir de la Wavrille (et sa zone dangereuse) et pour les forts de Vaux et Douaumont, la Nécropole nationale et la Tranchée des baïonnettes.

L'Office national des forêts

En sa qualité de gestionnaire des forêts domaniales pour l'Etat et de propriétaire du label Forêt d'Exception®, l'ONF s'engage avec ses équipes de terrain et l'ensemble des personnels de l'agence de Verdun. Il mobilise également la délégation territoriale de Lorraine et la direction générale, notamment ses équipes projet et les réseaux spécialistes pour les études et travaux sur les paysages, l'accueil du public, les inventaires d'espèces, la gestion de l'eau et la communication.

Le Conseil général de la Meuse

Le Conseil général se mobilise largement pour Forêt d'Exception® : la Mission Histoire, les services en charge de l'environnement, de la culture, des finances, de la communication, le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil en Architecture urbanisme et environnement (CAUE), qui contribuent dans le cadre de leurs prérogatives à favoriser les connexions entre les grands projets (Mémorial, Forêt d'Exception® et requalification des forts).

La Région Lorraine

La transversalité des problématiques que soulève Forêt d'Exception® implique toutes les directions de la collectivité régionale. Porteuse du projet de contrat de destination phare « Verdun Meuse Terre d'Histoire », qui devrait être signé très prochainement, la Région Lorraine identifie la Forêt d'Exception parmi les axes forts de ce contrat.

La Communauté de Communes de Charny sur Meuse

La Communauté de communes est un acteur historique qui mène plusieurs actions en forêt : elle représente les villages détruits présents dans la forêt de Verdun, elle est partenaire de la propreté sur les aires de pique nique (objectif zéro déchets) et elle fait partie des partenaires financiers qui ont permis la rénovation de la route forestière d'Ornes. Maître d'ouvrage du dossier Natura 2000, la communauté de communes est un acteur historique du dispositif. Consciente de tous les enjeux du territoire elle est à l'écoute des habitants et s'investit grâce aux initiatives portées par son office de tourisme qui fait la promotion du champ de bataille et de ses valeurs patrimoniales au bénéfice des familles, des scolaires et des touristes. Des projets innovants destinés aux plus jeunes tels que « Vadrouille la Grenouille », « Filon le Triton » ou encore les randonnées thématiques avec les guides ONF, ou le trail des tranchées, traduisent cette volonté de développer l'attractivité du territoire.

La Ville de Verdun

La ville de Verdun est membre du Comité de Pilotage depuis sa création en janvier 2011. Peu impliquée sous le précédent mandat municipal, Verdun affirme maintenant, par l'engagement de son nouveau maire, s'inscrire dans les démarches portées à la fois par le Conseil général de

la Meuse au titre de la politique du « Temps de l'Histoire » et par l'ONF avec le projet « Verdun Forêt d'Exception® ». Cette perspective de liens renforcés entre les acteurs du champ de bataille et la ville de Verdun crée une dynamique de territoire remettant la cité au cœur de la découverte des sites de mémoire de la Meuse.

La Fondation du Patrimoine

Le partenariat entre l'ONF, le Conseil général de la Meuse et la Fondation du patrimoine, signé le 20 septembre 2013, a donné lieu au lancement d'une souscription nationale «VERDUN 14-18 une Forêt d'Exception® » qui sonne tel un écho, un siècle plus tard, à la souscription lancée pour édifier l'ossuaire de Douaumont. La collecte de dons a été confiée à la Fondation du patrimoine qui a rejoint le comité de pilotage en septembre 2013.

Un expert des forêts nées de la guerre

Jean Paul Amat, professeur de Géographie à l'Université Paris-Sorbonne, auteur d'une thèse sur les polémopaysages de la Grande Guerre, possède une expertise pour guider le comité de pilotage dans ses réflexions historiques, géographiques, mais aussi environnementales et forestières. Il apporte le regard de l'universitaire et du chercheur et contribue à la diffusion des connaissances que nous avons du champ de bataille dans sa dimension sociétale depuis « l'ante bellum » jusqu'à aujourd'hui.

Les associations

- Les Communes forestières de la Meuse sont actrices de démarches territoriales innovantes (chartes forestières, plans d'approvisionnements territoriaux...). L'association départementale compte, depuis peu, parmi ses adhérents des communes détruites situées en forêts domaniales. A ce titre, Fleury-devant-Douaumont est le premier village à adhérer en 2013. L'association veille à ce que les projets intègrent la valorisation du matériau bois et plus particulièrement l'utilisation des essences locales.
- Meuse Nature Environnement est représentative des associations naturalistes concernées par les enjeux environnementaux présents sur la forêt domaniale de Verdun : la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC-Lorraine), le Centre ornithologique Lorrain (COL), Lorraine lépidoptérologie.
- La Fédération départementale des chasseurs de la Meuse est également représentée. Elle veille à la prise en compte des enjeux cynégétiques, qui ont été appréhendés très tôt, par la mise en place, il y a plus de quarante ans, de la « chasse pilote » précurseur des GIC (groupements d'intérêt cynégétique).
- Les associations patriotiques : Fédération Maginot, Souvenir Français, Ceux de Verdun, On Ne Passe Pas, Union Nationale des Combattants (UNC) sont associées au projet au sein du comité de pilotage par le truchement du directeur de la Mission Histoire du Conseil général de la Meuse.

2.4.2 - Le comité de Suivi – des commissions élargies

Trois commissions réfléchissent et proposent des orientations et des actions au comité de pilotage qui arbitre et valide les projets retenus.

Les commissions réunissent tous les acteurs qu'elles estiment nécessaires au diagnostic des problématiques et à la construction de propositions destinées à nourrir le contrat de projet.

Le comité de suivi est chargé d'harmoniser les réflexions en vue de propositions globalement partagées par toutes les parties intéressées. Il est structuré autour des trois animateurs des commissions spécialisées, des co-présidents du comité de pilotage et du secrétaire général du dossier.

Tourisme, sites, parcours et paysages

Le pilotage est assuré par le Comité départemental du tourisme de la Meuse. La commission réunit :

- le Conseil régional de Lorraine - secteur de l'économie touristique,
- Le Comité régional du Tourisme
- la Mission Histoire,
- le Conseil en architecture urbanisme et environnement de la Meuse (CAUE),
- l'Office de tourisme du pays verdunois,
- l'Etablissement public industriel et commercial en charge du Tourisme à Verdun gestionnaire de l'Office de tourisme et de la citadelle souterraine,
- l'Association Connaissance de la Meuse,
- le Comité de l'ossuaire de Douaumont,
- le Comité national du souvenir de Verdun (CNSV),
- le Centre mondial de la paix,
- l'Office national des forêts.

Forêt Environnement

Le pilotage est confié à l'agence de l'ONF à Verdun avec la participation de :

- la Dreal Lorraine (Services ressources et milieux naturels Division gestion et valorisation des espèces et espaces patrimoniaux Pôle Natura 2000, inspection des sites loi de 1930),
- la Direction départementale des territoires de la Meuse (DDT),
- l'Association départementale des communes forestières
- l'Association Meuse nature environnement
- la région Lorraine
- du Groupe interprofessionnel de promotion de l'économie du bois en Lorraine (GIPEBLOR),
- la Communauté de communes de Charny-sur-Meuse représentant les villages détruits et en sa qualité de Maître d'ouvrage de la ZSC « Corridor de la Meuse » Natura 2000
- Le Conseil général de la Meuse : service environnement et énergie - direction de l'aménagement, de l'agriculture, de l'environnement et du développement durable
- Lorraine Lépidoptérologie,
- la Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères (CPEPESC - Lorraine)
- le Centre ornithologique lorrain (COL)
- les naturalistes des réseaux de l'ONF.

Histoire et archéologie

Le pilotage est assuré par la Mission Histoire du Conseil général de la Meuse. On y retrouve :

- la Drac Lorraine et le Service Régional de l'Archéologie,
- les associations patriotiques : Fédération Maginot, Souvenir Français, Ceux de Verdun, On Ne Passe Pas, Union nationale des combattants (UNC), ...
- l'Association pour la sauvegarde du champ de bataille (ASCB),
- la Communauté de communes de Charny-sur-Meuse et les présidents des commissions municipales des villages détruits
- le service forêt de l'ONF et l'unité territoriale de Verdun.

2.4.3 - Regards croisés sur le champ de bataille

Le comité de suivi et les commissions assurent l'expertise et le suivi des projets. Le diagnostic et les actions à programmer au contrat ont été conçus par les spécialistes qui ont contribué à ce vaste chantier. Ces concertations approfondies développent la compréhension et l'adhésion à des objectifs construits sur des valeurs partagées.

Si quelques points de discussions âpres apparaissent parfois, chaque participant reconnaît les enjeux multiples de mémoire, d'environnement ou de filières et conçoit leur nécessaire intégration au titre de la multifonctionnalité défendue par la charte Forêt d'Exception®. Cette posture amène de réelles avancées.

Dans le Verdunois et en Meuse, le champ de bataille et sa forêt sont désormais appréhendés dans toutes leurs dimensions et le volet environnemental est devenu une plus-value à la thématique « champ de bataille ». En atteste le site web de l'office de tourisme du pays verdunois.

<http://tourisme-pays-verdunois.eu/images/pdf/brochure-OTpaysverdunois.pdf>

Dès le lendemain de la guerre, Verdun était le site phare des pèlerinages proposés par un premier guide Michelin en 1919. Avec plus de 300 000 visiteurs chaque année, la forêt domaniale est aujourd'hui perçue en tant qu'écosystème, et comme un espace archéologique que préserve une sylve accueillante, productrice de bois et protectrice de milieux naturels. Cela reste pour tous un paysage chargé d'émotions et de mémoire.



Sous l'impulsion d'André Michelin, visionnaire dès 1917, la collection des guides touristiques des champs de bataille voit la première édition paraître en 1919

2.5 - Un dispositif en partage pour construire l'après centenaire

Le dispositif de gouvernance et de conduite du projet a montré son efficacité depuis janvier 2011. Les comités de pilotage se tiennent à un rythme trimestriel et aucune désaffection des membres n'est constatée depuis sa création. C'est avec une grande assiduité que tous les acteurs se sont engagés dans le processus.

La stratégie mise en place permet un partage des connaissances du champ de bataille. Les réflexions des commissions thématiques apportent au comité de pilotage des éléments de diagnostic et de prospective qui feront émerger des valeurs partagées unanimement. Ce territoire est unique et



ses composantes environnementales, archéologiques, forestières et humaines montrent qu'il est nécessaire de les connaître pour agir avec la volonté d'accroître la notoriété d'un territoire de manière durable et responsable, pour transmettre ce qui a été légué par l'histoire.

Après huit mois de diagnostic, le comité de pilotage est parvenu à la signature du protocole d'accord fixant les grands enjeux de la Forêt d'Exception®, le 22 octobre 2011 en présence du directeur général de l'ONF.

En fin d'année 2013, le contrat de projet était élaboré. Il est constitué de trois volets fidèles aux valeurs et aux enjeux posés par le protocole d'accord. Pour cela des études préalables ont été menées en 2012 (tourisme, archéologie forestière, études naturalistes, ...). Elles ont permis de construire le programme des actions qui seront financées et réalisées durant les 5 années du label.

Ce programme est valable pour la période 2014-2018, dans la perspective particulièrement symbolique du centenaire de la Grande Guerre. Toutefois le label Forêt d'Exception® doit également permettre de poser les bases d'une gestion de la forêt de Verdun, au-delà de 2018. Il importe donc que les instances de gouvernance mises en place soient solides et durables dans leur fonctionnement pour s'inscrire dans le long terme.



Chronologie de déroulement du processus de labellisation Forêt d'Exception®

- 2008 : constitution du premier dossier de demande d'éligibilité au label
- 2009 et 2010 : étude de faisabilité d'un Parc national à Verdun
- Septembre 2010 : Madame Jouanno, secrétaire d'Etat à l'environnement, annonce que la candidature Verdun n'est pas retenue pour un Parc national de forêt feuillue de plaine.
- Octobre 2010 : officialisation de la candidature «Verdun 14-18, une forêt d'exception» au festival international de géographie à Saint-Dié-des-Vosges
- **31 janvier 2011 : installation du comité de pilotage et du comité de suivi**
- Février à juin 2011 : constitution de groupes de travail (6 réunions et tournées de terrain)
- 8 juin 2011 : 2ème comité de pilotage. Liste des actions à conduire et examen du projet de protocole d'accord
- 10 octobre 2011 : 3ème comité de pilotage. Résultats de l'étude tourisme. Validation du protocole d'accord.
- **22 octobre 2011 : signature officielle du protocole d'accord. Inauguration de la route forestière de l'Ornes (réfection générale).**
- 17 avril 2012 : présentation de la forêt de Verdun à la Fondation du patrimoine
- Année 2012 : mise en place des premières actions. Préparation de la mission de télédétection laser, mobilisation de financements; lancement des études forestières. Emergence du pôle d'accueil avec les équipes du projet Mémorial de la bataille de Verdun.
- 8 novembre 2012 : 4ème comité de pilotage. Préparation du contrat de projet.
- Novembre 2012 : présentation du projet aux directions et services de la région Lorraine
- **30 novembre 2012 : visite du Comité national d'orientation en forêt de Verdun.**
- 26 avril 2013 : 5ème comité de pilotage. Premiers résultats de l'opération Lidar, présentation des projets de renaissance du mémorial et de requalification des forts. Mise en commun des propositions d'action de chaque commission pour le contrat de projet.
- 27 mai 2013 : visite avec la Fondation du patrimoine qui entre au comité de pilotage.
- 21 juin 2013 : 6ème comité de pilotage. Conférences dans le cadre des 4 jours de Verdun, sur les résultats récents des études engagées.
- Juillet 2013 : déplacement à Bibracte Mont Beuvray, évaluation sur l'exploitation et les valorisation possibles des données collectées (mission Lidar).
- 12 septembre 2013 : signature de la convention avec la Fondation du patrimoine
- 26 septembre 2013 : visite de la Fédération nationale des communes forestières
- **27 septembre 2013 : 7ème comité de pilotage. Validation du contrat de projet**, accord pour le dépôt de candidature au label « Centenaire ».
- 10 novembre 2013 : présentation de « Verdun une Forêt d'Exception® » aux commémorations du 11 novembre
- Novembre 2013 : réunion avec les services de l'Etat dans le cadre du pacte Lorraine
- Fin 2013 : trimestre marqué par de nombreux rendez-vous avec les médias
- 21 janvier 2014 : « Verdun, Forêt d'Exception® » est proposée au label « Centenaire »
- 29 janvier 2014 : présentation aux directions et services du Conseil général de la Meuse
- 31 janvier 2014 : réunion du comité de suivi
- Février 2014 : réunions relatives à l'ingénierie financière des projets
- 4 mars 2014 : visite de terrain des rapporteurs nationaux du dossier de candidature
- 11 avril 2014 : 8ème comité de pilotage. Débats sur le dossier de candidature.
- 06 mai 2014 : « Verdun Forêt d'Exception® » est labellisé « Centenaire »
- **23 mai 2014 : signature du contrat de projet** par tous les membres du comité de pilotage
- **2 juin 2014 : étude de la candidature en Comité national d'orientation Forêt d'Exception®**

3 POUR UN PATRIMOINE INSCRIT DANS LE 21^{ème} SIÈCLE

3.1 - Transmettre un témoin unique de haute valeur culturelle et environnementale

« Ce qui est frappant à Verdun, c'est le silence, comme si la vie était figée. Puis on remarque la profusion de monuments aux morts, des cimetières, l'ossuaire et le mémorial... Sans oublier, sous la forêt, le sol bosselé encore défiguré du champ de bataille. [...] Au final, ce qui m'a frappé c'est à quel point la guerre y est présente cent ans après. La ville et ses alentours sont tout entiers un grand mémorial, une cicatrice bien visible où le temps semble s'être arrêté afin que tous se rappellent ». Commentaire d'un élève d'une 1^{ère} S de l'académie d'Aix-Marseille lors d'un voyage à Verdun :

(Site : <http://histgeo.ac-aix-marseille.fr>)

3.1.1 - Au coeur du projet : multifonctionnalité et gestion durable

La démarche de labellisation Forêt d'Exception® lancée par le comité de pilotage en janvier 2011 a produit 10 mois plus tard un premier diagnostic réalisé par le comité de suivi. Pour chaque membre du comité de pilotage, il ressort de cette étape, une perception très claire des enjeux que porte la forêt du champ de bataille. Inconcevable alors de raisonner « Grande Guerre » sans comprendre ce qu'est devenu le champ de bataille : **un espace de paix, un linceul, un sanctuaire, et un monument de la biodiversité et de l'archéologie de guerre qui accueille les visiteurs et produit le bois nécessaire à la filière.**

Cette multifonctionnalité affirmée guidera les étapes successives du projet et fait émerger des valeurs communes au sein du comité de pilotage. Les actions proposées portent l'empreinte des valeurs inscrites au protocole d'accord signé le 22 octobre 2011 :

Le respect des lieux, la transmission de la mémoire aux plus jeunes, la connaissance des patrimoines, dans un contexte de développement territorial raisonné, qui n'obère ni la place essentielle des activités touristiques, ni celle de la production de bois et intègre les motifs de sécurité qu'imposent les activités militaires.

Le contrat de projet édifié entre 2012 et 2013 s'appuie sur ces fondations et vise à acquérir et à mobiliser de nouvelles connaissances sur la forêt pour mieux la gérer et pour construire une offre de découverte renouvelée du « champ de bataille de Verdun » fondée sur les techniques de communication les plus abouties. Le résultat obtenu sera le fruit de ce partage des connaissances et de l'information entre les acteurs tout au long de la période de labellisation. C'est en ce sens que l'archéologue, l'environnementaliste, le forestier, le professionnel du tourisme, les chercheurs, les associations mémorielles et les collectivités se rejoignent et décident de porter les actions.





Les quatre orientations du protocole d'accord de 2011

1. Améliorer la notoriété du champ de bataille de Verdun, en s'appuyant sur ses patrimoines et une approche éco-responsable.
2. Faire du terrain un laboratoire pour une gestion forestière intégrée exemplaire.
3. Inscire dans la durée un projet économique et de développement local, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs.
4. Maintenir les activités militaires actuelles et à venir ainsi que les travaux nécessaires à leur bon déroulement.

3.1.2 - Des fondations solides à l'échelle du territoire

L'enceinte collaborative – comité de pilotage, commissions thématiques et comité de suivi – mise en place autour de la candidature de la forêt de Verdun au label Forêt d'Exception® a permis de conduire une phase de diagnostic et de partage des informations d'où les enjeux ont émergé. Fort des valeurs que porte le territoire, c'est autour de trois volets, et de trois thématiques interconnectées que le projet s'est construit tenant compte du potentiel et des contraintes de chaque structure. Cette cohésion est reconnue par l'inscription de Forêt d'Exception® aux politiques territoriales et l'intégration du projet pour le champ de bataille à des politiques nationales et internationales.

Le Pacte Lorrain

Le Pacte Lorrain confirme l'adhésion de l'Etat et de la Région Lorraine, au projet Forêt d'Exception® et aux actions qu'il porte, notamment sur le volet 2.

Le Pacte Lorrain 2014-2016, un contrat de nouvelle génération entre l'Etat et la Région Lorraine.

C'est un instrument au service de la reconquête industrielle, du redressement de l'économie et du développement équilibré des territoires. L'axe 3 du Pacte Lorrain et la fiche action 15-1 : Promouvoir les lieux de culture et de mémoire précisent : « L'histoire militaire a laissé son empreinte avec des sites emblématiques de la Grande Guerre. La préservation et la mise en valeur des espaces portant les stigmates de la bataille sont des enjeux majeurs en termes patrimoniaux, mémoriels et hôteliers. Il importe d'asseoir un développement économique spécifique et durable du territoire s'appuyant sur l'activité touristique et favorisant l'emploi direct et indirect local. En effet, des sites comme le Mémorial de Verdun ou la Forêt d'Exception® et des équipements comme le Centre mondial de la Paix sont des atouts majeurs par leur localisation au cœur du champ de bataille totalement préservé et bénéficiant de la notoriété du nom de Verdun. »

Il s'agit donc de :

- positionner le Mémorial de Verdun comme l'un des grands musées de la Grande Guerre, tête de réseau de mémoire en Meuse avec une scénographie complètement rénovée et un développement architectural favorisant l'accueil, la mise en valeur de l'environnement forestier, la perception du champ de bataille ;
 - créer un parcours patrimonial et historique dans la Forêt d'Exception® jusqu'aux forts de Vaux et Douaumont avec la conception/création de parcours de découverte en forêt domaniale à proximité et à partir des grands sites (forts de Douaumont, Tranchée des baionnettes, ossuaire, ...).
- La Meuse doit tirer partie des célébrations du centenaire de la Grande Guerre dès 2014, en disposant rapidement des équipements d'accueil adaptés. Le point d'orgue sera la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun en 2016.

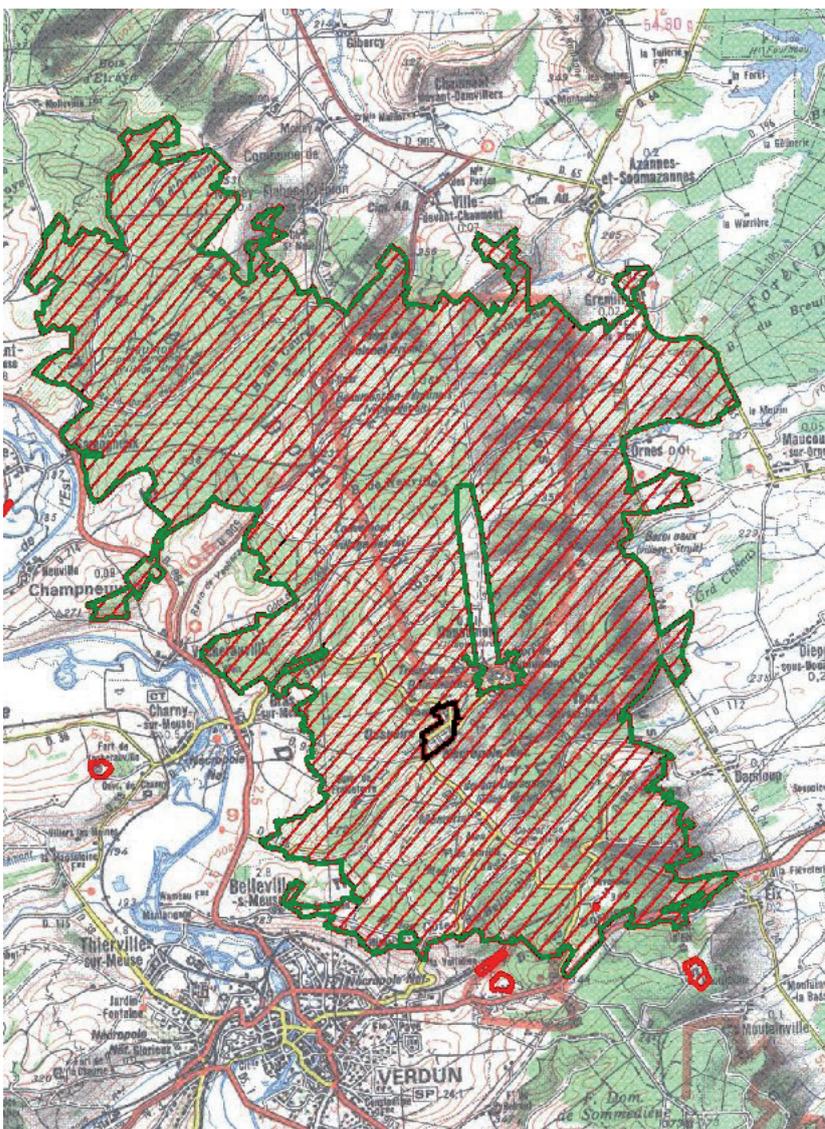
Extraits http://www.pacte-lorraine.fr/pacte_lorraine_documents.html



Le réseau Natura 2000

La forêt domaniale de Verdun fait partie du site « corridor de la Meuse » et bénéficie à ce titre des mesures Natura 2000.

Cette mesure apporte à Forêt d'Exception® des possibilités concrètes pour protéger et mettre en valeur la biodiversité présente avec des moyens qui seront à hauteur des enjeux.



Carte : localisation du site Natura 2000 «Corridor de la Meuse»

Au total, 17 espèces de Chiroptères sont représentées dans le site « Corridor de la Meuse » ; les effectifs en hibernation dépassent les 1 500 individus et les 5 000 individus en nurserie. Incontestablement, il s'agit d'un haut lieu pour la protection des Chiroptères dans l'ouest de l'Europe centrale.

L'inscription du site « Corridor de la Meuse » au réseau Natura 2000 permet donc de renforcer la protection du réseau de gîtes disponibles dans un objectif de conservation durable des populations de Chiroptères présentes. La surface ciblée initiale du site Natura 2000 « Corridor de la Meuse » était de 270 ha. Sur proposition de l'Office national des forêts et après acceptation du Comité de pilotage, la surface du site a été étendue à l'ensemble des forêts domaniales du Mort-Homme et de Verdun, soit un total de 12 705 ha.

Extrait Fiche de Synthèse FR4100171 rédaction ; François Schwaab, Dorothée Jouan, Éric Bonnaire et Serge Muller

Souscription nationale Fondation du patrimoine

Cette souscription fait l'objet d'une convention tripartite entre la Fondation du patrimoine, le Conseil général de la Meuse et l'Office national des forêts, signée en septembre 2013. Les actions soutenues par la souscription concernent les paysages, les parcours et la requalification du fort de Douaumont.



Le contrat de destination Grande Guerre d'Atout France

Extrait : <http://www.lorraine.eu/accueil/actualites/zone-actus/toutes-les-actualites/le-conseil-regional-de-lorrai-1.html>

Proposé et animé par Atout France, le contrat cadre de destination « Centenaire de la Grande Guerre 2013-2014-2015 » est une déclaration d'intention des Régions Lorraine, Nord Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Picardie, des départements de la Meuse, de la Somme et de l'Aisne, des collectivités du Pôle d'excellence rural tourisme de Mémoire – front des Vosges, de la mission centenaire, de l'Etat et de l'association « Tourisme et mémoire de la Grande Guerre ».

L'objectif de ce partenariat est de faire émerger une offre touristique d'excellence à l'international transformant des territoires de mémoire en destinations touristiques de mémoire et d'histoire.

Dans cet esprit, le contrat de projet « Verdun 14-18, Forêt d'Exception® » s'articule en trois axes :

- La promotion du Centenaire par la mise en œuvre de campagnes dès 2014 prioritairement sur la Grande Bretagne, la Belgique et l'Allemagne
- L'intelligence économique qui se traduit par exemple par un suivi périodique du poids économique ou l'étude des retombées économiques des commémorations
- L'ingénierie qui comprend notamment le développement d'une démarche Qualité tourisme spécifique au tourisme de mémoire.

L'adhésion lorraine à cette démarche s'intègre pleinement au Schéma Lorrain de Développement durable de l'Economie touristique 2013-2020 qui identifie le tourisme de mémoire comme thématique prioritaire et met en place des destinations phares, notamment Verdun, Meuse terre d'Histoire.





Le Contrat de Destination phare « Verdun Meuse terre d'Histoire »

Clefs de l'attractivité touristique du territoire, les 16 destinations phares du Schéma lorrain de développement durable de l'économie touristique 2013-2020 font l'objet d'une contractualisation avec les territoires qui permet, après un diagnostic territorial, de fixer les stratégies à mettre en œuvre pour coordonner les actions menées. Pour le contrat de destination phare « Verdun, Meuse terre d'Histoire » adopté par les conseillers régionaux, les conseillers généraux de la Meuse et les collectivités territoriales concernées, neuf axes stratégiques ont été définis par les partenaires institutionnels, touristiques et locaux réunis au sein d'un comité de pilotage.

- Axe 1 : mettre en valeur la destination mondiale de Lorraine : Verdun, Champ de bataille (notamment soutenir la démarche d'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco des paysages et sites de mémoire de l'ancien front occidental)
- **Axe 2 : labelliser le champ de bataille de Verdun comme Forêt d'Exception®**
- Axe 3 : diffuser le développement touristique à l'ensemble des sites de la Grande Guerre (renforcer tout particulièrement le niveau de qualité et faciliter les déplacements entre les différents sites).
- Axe 4 : attirer les visiteurs par l'organisation d'une succession d'évènements tout au long de la commémoration du Centenaire
- Axe 5 : mettre en réseau l'ensemble des sites du tourisme de mémoire
- Axe 6 : développer les capacités d'accueil
- Axe 7 : développer en complément le tourisme de terroir et des traditions locales, le tourisme vert, sportif et ludique
- Axe 8 : développer en complément le tourisme patrimonial, culturel et de découverte industrielle
- Axe 9 : professionnaliser, structurer et organiser les acteurs du tourisme pour la promotion comme pour l'accueil des visiteurs.

Le contrat de destination phare «Verdun Meuse terre d'Histoire» se veut être un moteur de l'attractivité touristique de la Lorraine. L'ONF a participé aux différents comités de pilotage et est convié à signer le contrat de destination, les actions de Forêt d'Exception® étant identifiées comme structurantes pour la destination phare.

L'inscription récente au titre des « hauts lieux de mémoire nationale »

« Ensemble constitué par le cimetière national de Fleury-devant-Douaumont et la tranchée des baïonnettes (Meuse), au titre du sacrifice des soldats français de la Grande Guerre à Verdun (1914-1918) » (Avril 2014)

Ces sites, « ont un caractère national et emblématique d'un aspect des conflits contemporains et sont entretenus par le ministère de la Défense ou sous sa responsabilité, afin de perpétuer la mémoire des conflits contemporains et de maintenir le lien Armée-Nation ».

Labellisation centenaire

Le centenaire 14/18 est représenté au plan national par la Mission du Centenaire. Elle est déployée dans les départements par les préfets qui animent les commissions départementales du centenaire. En janvier 2014, le dossier Forêt d'Exception® a retenu toute l'attention de la Commission départementale du Centenaire de Meuse, co-présidée par le préfet et le président du Conseil général de la Meuse, qui a proposé la Forêt d'Exception® de Verdun à la labellisation



nationale. Depuis le mois de mai 2014, le projet Verdun - Forêt d'Exception® fait désormais partie du programme officiel du Centenaire et figurera dans le volume 2 du catalogue de la Mission dont la publication est prévue pour juillet 2014.

Projet d'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité des sites et paysages de la Grande Guerre

L'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » dont les co-présidents sont les sénateurs Christian Namy, Président du Conseil Général de la Meuse, et Yves Daudigny, Président du Conseil Général de l'Aisne, milite pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité (label Unesco) de 80 sites français et 25 belges, témoins de la Grande Guerre. Récemment (7 avril 2014) l'inscription sur la liste française, étape importante, a été officialisée. Un projet sera présenté à l'Unesco. On y retrouve le champ de Bataille de Verdun et les sites du saillant de Saint-Mihiel et de l'Argonne.

Unesco - quelques dates clés

12 juillet 2011 : création de l'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre », co-présidée par les Présidents des conseils Généraux de la Meuse et de l'Aisne

De 2011 à fin 2013 : travail de recensement, inventaire et présélection des sites retenus en vue de la constitution du dossier de candidature à l'inscription sur la liste indicative française du Patrimoine mondial de l'Unesco.

7 avril 2014 : inscription sur la liste indicative française.

Les sites concernés en forêt domaniale de Verdun sont : le secteur ossuaire avec nécropole, monument aux soldats israélites et monument aux soldats musulmans ; fort de Douaumont ; village détruit d'Ornes. La zone tampon devrait couvrir l'ensemble de la forêt domaniale. Il s'agit d'une présélection qui peut évoluer.

Nouvelles échéances envisagées :

Septembre 2015 : remise des dossiers départementaux au comité des biens français de l'Unesco

Janvier 2016 : dépôt officiel du dossier à l'Unesco

Janvier 2016- juin 2017 : étude du dossier par les experts Unesco (possibilité de demande de compléments)

Juin 2017 ou juin 2018 : inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco

« Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest). Dossier d'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco ». En collaboration avec la Belgique (Régions Wallonne et Flamande), 20 décembre 2013. (non publié) 238 pages

Après 3 années de réflexions, de partages, d'échanges et d'actions conduites au sein du territoire, Forêt d'Exception® Verdun donne une véritable impulsion et s'inscrit dans un projet plus global centré à la fois sur les patrimoines de la Grande Guerre et sur le Centenaire. Les valeurs portées au protocole d'accord signé en octobre 2011 sont maintenant bien ancrées et la Forêt d'Exception® apparaît comme structurante pour le contrat de destination phare « Verdun Meuse terre d'histoire ». Elle est un élément essentiel du dossier Unesco. Labellisée par la mission du centenaire la Forêt d'Exception® s'intègre à la politique mémorielle nationale et sur les enjeux environnementaux, elle traduit en actions concrètes certaines des mesures environnementales

proposées au document d'objectif Natura 2000 « ZSC corridor de la Meuse ».
 Le pari d'une Forêt d'Exception® jouant un rôle central au sein des politiques forestières, culturelles, touristiques, environnementales et mémorielles est devenu une réalité pour le territoire et ses acteurs.

3.2 - Déployer le programme et les actions pour 2014-2018

Le contrat de projet validé en septembre 2013, identifie les actions qui seront conduites sur la période de labellisation. Il est construit autour de trois volets, et le reflet des travaux menés au sein des commissions thématiques et du comité de suivi. Mieux connaître les patrimoines pour adapter la gestion forestière aux enjeux ; offrir au visiteur une découverte de qualité, moderne interactive ; communiquer et partager entre acteurs du projet.

Des actions ont été lancées au cours de la période de candidature, elles marquent la volonté d'agir, traduisent la capacité des acteurs à piloter et co-financer les actions.

3.2.1 - Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt

Tableau d'avancement des actions du contrat de projet - Juin 2014

VOLET	Thème	Projet	Etat au 2 juin 2014	
1 Acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances en forêt	1.1 Inventaire du patrimoine culturel Mémoire de la Grande Guerre et travaux de recherche complémentaires		Engagé 40 %	
	1.2 Inventaire du patrimoine naturel Faune, flore, habitats, eau et zones humides		Engagé 35 %	
	1.3 Gestion adaptée du massif forestier	1.3.1 Redéfinir les conditions économiques et techniques		
		1.3.2 Gérer le plateau de Douaumont		
		1.3.3 Préserver l'historique du boisement de conifères		Achevé
1.3.4 Restaurer la qualité écologique des cours d'eau			Engagé 5 %	
1.4 Publications scientifiques et techniques Transfert des connaissances au sein des réseaux d'experts				

Gérer la forêt de Verdun a cela de particulier qu'il faut, plus qu'ailleurs, prendre en compte la mémoire et les vestiges portés par le sol sur la totalité de sa surface, par ailleurs couverte par Natura 2000, tout en assurant un accueil de qualité des nombreux visiteurs et en maintenant une mobilisation de la ressource bois nécessaire à la filière.

Le volet 1 constitue l'ossature du dossier : connaître, gérer pour transmettre, conserver et valoriser. Il associe des chercheurs, des universitaires et offre une diversité de thèmes d'études et de thèses pour les géographes, les archéologues, les historiens, les environnementalistes et les forestiers. A titre d'exemple, l'université de Lorraine développe un module « Grande Guerre » en lien avec la DRAC. Cette dynamique en place donne lieu à des colloques et des tables rondes patrimoniales qui font l'objet de publications. La vulgarisation des connaissances ainsi révélées bénéficiera aux visiteurs et aux gestionnaires de sites.

La volonté affirmée dans le volet 1 du contrat de projet dépasse la recherche fondamentale. Le désir de mieux connaître est motivé par des objectifs conservatoires et la recherche de solutions adaptées et innovantes pour une gestion fine et différenciée, qui puisse transmettre le caractère exceptionnel des lieux et porter à connaissance des visiteurs et du monde scientifique les résultats observés.

En matière de gestion et de production de bois, les forestiers poursuivent l'œuvre du reboisement entamée après guerre dans un contexte de multifonctionnalité affirmée et d'évolutions climatiques avérées. La forêt d'Exception permet de réaliser les études nécessaires pour par exemple, connaître les sols et éviter leur dégradation lors des travaux ou encore analyser les essences résineuses adaptées au contexte pour maintenir leur présence dans les paysages. L'enjeu est d'imaginer des solutions préservatrices des espèces et des espaces tout en récoltant des bois de qualité gages du renouvellement de la forêt et de la pérennisation des patrimoines qu'elle conserve.

Lidar

En février 2013, la technologie laser a fait la lumière sur le champ de bataille. Les premières données exploitées à ce jour font état d'un territoire archéologique unique en Europe. Aujourd'hui et grâce à cet outil de prospection, le sol du champ de bataille est connu dans ses moindres détails. Il n'est pas un mètre carré de la forêt domaniale de Verdun qui ne puisse livrer ses secrets. Chaque trou d'obus, ruine de village, parcellaire ancien, fortification, est révélé sur près de 12 000 ha. Avec une précision obtenue de 16 à 30 points au m², les spécialistes disposent d'une mine d'informations qui laisse entrevoir à la fois des programmes de recherche passionnants, des informations pour le gestionnaire en termes de sauvegarde et des images très parlantes qui pourront prendre une place centrale dans l'approche du champ de bataille pour les visiteurs.

Bien que décrits par de nombreuses études naturalistes, les patrimoines environnementaux doivent faire l'objet de travaux complémentaires pour fournir des informations relatives à certaines espèces déterminantes pour orienter la gestion future. Le programme d'action envisage largement de parfaire nos connaissances en regard de l'apport déjà conséquent obtenu dans le cadre du projet Natura 2000 : études et inventaires de l'avifaune, des champignons saproxyliques et de l'entomofaune viendront ainsi compléter les données naturalistes.

Le volet forestier est aussi intéressant à approfondir. Conformément aux attentes exprimées dans l'aménagement forestier, une évaluation des essences forestières résineuses pouvant s'adapter au site en tenant compte des effets du réchauffement climatique a été menée en 2013.

Les premières plantations test seront engagées durant les 5 années du contrat. Cette action est motivée par la sensibilité paysagère qui a émergée et s'est exprimée lors de la révision d'aménagement. Le territoire a connu une mutation paysagère accélérée ; il est passé, en à peine plus d'un siècle, de paysages ruraux typiques des côtes de Meuse, à la fin du 19^e siècle, à des paysages de défense structurés autour d'un ensemble fortifié, au début du 20^e siècle, au chaos brutalement laissé par les combats, notamment ceux de 1916, puis à une forêt majoritairement résineuse qui laissa progressivement la place à des peuplements feuillus. Cette lecture paysagère de l'histoire des boisements doit être maintenue.

Conservation et adaptation des ressources génétiques forestières

Une action pilote

Les différentes simulations des modifications climatiques envisagées pour la fin du siècle indiquent qu'une bonne partie des essences forestières en place ne seront plus adaptées aux conditions qui prévaudront à ce moment là. Ainsi l'avenir du hêtre dans les plaines françaises est fortement compromis. On estime que l'adaptation de l'essence et sa capacité à se déplacer par régénération naturelle sont trop faibles pour assurer sa survie sur la plus grande partie du territoire.

Le nord-est de la France et plus particulièrement les Côtes de Meuse ont été identifiés comme lieu « de résistance » pour cette essence, propice à l'installation de plantations conservatoires de sa diversité génétique. La zone rouge de Verdun a été retenue du fait qu'il s'agit de la forêt où sont effectuées les plus importantes plantations de hêtre chaque année en France et qu'elle dispose donc de la compétence des forestiers locaux en la matière.

Dans le cadre d'un programme national de conservation et d'adaptation des ressources génétiques forestières, des faines ont été récoltées sur les peuplements de hêtre les plus menacés (forêts de Chizé (79) et des Colettes (03) et mises en culture en pépinière. Les premières plantations ont eu lieu en mars 2014 et continueront dans les années à venir, d'autres provenances génétiques menacées seront mises à l'abri à Verdun.

Ainsi un siècle après avoir détruit les terroirs en place pour ne laisser qu'un champ de ruines sur lequel une forêt a été implantée, l'homme y mène la première expérience de sauvetage du patrimoine forestier menacé par le climat. Témoin de l'exode forcé de ses habitants pendant la Grande Guerre, ce territoire devient une « arche de Noé » pour les essences forestières incapables de s'adapter seules aux impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

3.2.2 - Offre touristique sur le champ de bataille

Les informations acquises lors de la phase de candidature au label ont permis d'identifier et de conforter les conclusions relatives aux attentes des visiteurs et des gestionnaires du champ de bataille. Ces renseignements permettent de concevoir une destination phare « Verdun » conforme aux attentes des visiteurs et aux valeurs des acteurs. Les études de clientèles, les rencontres lors des salons du tourisme, les échanges sur sites posent des actions pertinentes attractives avec le souci de rénover l'offre et de former les acteurs à une nouvelle donne en matière de tourisme.

Tableau d'avancement des actions du contrat de projet - Juin 2014

VOLET	Thème	Projet	Etat au 2 juin 2014
2 Offre touristique sur le Champ de bataille	2.1 L'accueil sur site Accueillir, servir et informer	2.1.1 Créer et animer le Pôle d'accueil	Engagé 20 %
		2.1.2 Aménager un kiosque périphérique	Engagé 20 %
		2.1.3 Requalifier les forts	Engagé 40 %
		2.1.4 Gérer durablement le musée de plein air	Engagé à 50 %
	2.2 L'offre de paysages Révéler l'esprit des lieux	2.2.1 Lire les grands paysages de la forêt de Verdun	Engagé 20 %
		2.2.2 Voir les sols du champ de bataille sous la forêt	Engagé 20 %
	2.3 L'offre de découverte autour des sites majeurs Aménager de nouveaux parcours	2.3.1 Découvrir l'histoire avec 4 parcours pédestres	Engagé 20 %
		2.3.2 Découvrir les milieux naturels, avec 2 parcours sur Froidette et le plateau de Douaumont	Engagé 20 %
		2.3.3 Circuit du Quadrilatère des forts, avec un parcours accessible à tous	Engagé 20 %
		2.3.4 Signalisation de la Route des villages détruits	Engagé 20 %

Elaborer une offre de découverte «champ de bataille de Verdun» digne et à la hauteur des attentes

C'est à l'appui de données solides que le copil a souhaité se positionner sur le scénario de mise en valeur du champ de bataille.

Les conclusions de l'étude réalisée par Protourisme (2011-CDT Meuse/ONF) auprès des visiteurs du Champ de Bataille et d'opérateurs français et étrangers font ressortir les grandes lignes suivantes :

- 62 % des répondants ne passent pas par un office de tourisme, mais ceux qui y passent réalisent 2 visites de plus
- 89 % des visiteurs sont prêts à revenir à Verdun
- 90 % sont prêts à recommander la destination.

Le cadre paysager est très apprécié en revanche, la signalétique d'accès, les services et le confort des locaux le sont beaucoup moins.

Les attentes exprimées

- des offres complémentaires pour améliorer la compréhension du champ de bataille (histoire du territoire et des paysages)
- des contenus de visite adaptés aux pratiques : guidées, thématiques, originales, pour les enfants et en famille...
- une médiation humaine : les visites guidées sont plébiscitées par 63% des répondants
- un pass tarifaire facilitant l'accès à plusieurs sites
- une bonne information, une signalisation compréhensible et des moyens de circulation diversifiés (navettes, moyens de circulations douces)
- des services élémentaires : sanitaires, restauration, ...

Si de telles offres existaient, 60 % des répondants seraient prêts à prolonger leur séjour.

La découverte du champ de bataille de Verdun passe inévitablement par les grands sites. C'est en visitant le Mémorial de la bataille de Verdun, les forts de Douaumont et de Vaux, la nécropole nationale, l'ossuaire de Douaumont et la tranchée des baïonnettes, les monuments commémoratifs, les villages détruits et le musée de plein air que le visiteur saisit l'ampleur du drame européen qui s'est joué ici.

Cela étant, seul un récit faisant entrer ces sites en résonance permet de comprendre, de ressentir et de partager une émotion. Or, à ce jour, le champ de bataille de Verdun déroule un récit qui, site après site, ne crée pas de véritable lien : dans son parcours, le visiteur assemble seul les pièces du puzzle, selon ses connaissances.

Proposer une découverte pédagogique, centrée sur le combattant de Verdun et sur le devenir du territoire est essentiel car il apparaît que les attentes les plus fortes sont de cette nature. L'évidence est sortie des commissions de travail, c'est en adaptant l'offre aux attentes que le champ de bataille de Verdun trouvera toute la cohérence de son récit et du vécu qu'il transmettra. Des parcours, des paysages, des guides et des outils de découvertes viendront naturellement compléter et rafraîchir l'offre de découverte de la forêt sanctuaire et épauler les récits faits dans les sites majeurs.

Une réussite centrale du projet Forêt d'Exception® : un pôle d'accueil visiteurs

Dans la continuité de l'étude citée précédemment et pour satisfaire à la demande des visiteurs de disposer d'un lieu d'accueil central équipé d'une billetterie et de toute l'information sur le

champ de bataille de Verdun et les autres sites en Meuse, le comité de pilotage répond par la création d'un pôle d'accueil. Ce lieu indispensable à la structuration de l'offre de découverte est en construction et son mode de gestion est en réflexion. Il sera partie intégrante du nouveau Mémorial et sera livré début 2016. Il sera complété en périphérie d'un espace plein air destiné à accueillir les groupes et à former un point de rendez-vous et de départ des randonnées regroupant des services connexes de type locations, maison des guides.

3.2.3 - Communication et partage de l'information

Tableau d'avancement des actions du contrat de projet - Juin 2014

VOLET	Thème	Projet	Etat au 2 juin 2014
3 Communication et partage de l'information	3.1 Outils innovants et supports de communication partagés	3.1.1 Développement des outils numériques (accès et couverture réseaux)	Engagé 10 %
		3.1.2 Structuration de l'offre touristique (édition carte, QR code, réalité augmentée 3D)	Engagé 30 %
		3.1.3 Mise en commun des visuels et des messages (y compris presse)	
		3.1.4 Info risques / Formation des acteurs / Événements	Engagé 30 %
	3.2 Pilotage et suivi du programme d'actions Animation du comité de pilotage, suivi et bilan des actions		Engagé

L'interconnexion des projets atteste d'une communication fluide entre les acteurs. La formalisation de ce niveau d'échange est une composante importante qui se traduit au quotidien. L'enjeu sur la période du label est d'entretenir ce niveau d'interconnexion et de communication et de partager la somme de connaissances qui doit pouvoir bénéficier à une vaste palette de publics :

- scientifiques : programmes de recherche - colloques - publications
- universitaires, sujets de thèse et master en histoire, géographie, archéologie, environnement
- scolaires, visite pluridisciplinaires (histoire/ SVT/ Littérature) avec par exemple l'élaboration d'un dossier pédagogique Verdun Scolaires avec le CDDP.
- familles , groupes constitués gestionnaires de sites, office de tourisme, qui pourront disposer de supports favorisant la découverte et la compréhension.

L'ambition du projet Forêt d'Exception® est d'aller plus loin : la participation aux « 4 jours de Verdun », manifestation organisée par le Conseil général de la Meuse chaque année au mois de juin est un rendez vous pour échanger sur les récentes découvertes tant environnementales qu'archéologiques et historiques de manière pédagogique en favorisant la compréhension et l'aptitude de l'utilisateur à interpréter grâce à l'imagerie numérique par exemple.

3.3 - Faire vivre la forêt du Champ de bataille au-delà de 2018

3.3.1 - Une enceinte de concertation, de suivi et de communication

Une structure de pilotage fiable...

Si elle est bénéfique à l'ensemble des projets la conjonction des initiatives locales, régionales et nationales (centenaire, Unesco, Natura 2000, souscription nationale, ...), cette structure a cette caractéristique qu'elle nécessite un très fort investissement et qu'elle mobilise souvent dans un département rural les mêmes personnes. Autant dire que les membres du comité de pilotage Forêt d'Exception® sont par ailleurs à peu près tous impliqués dans de nombreuses autres commissions qu'elles soient locales, départementales, nationales dont l'objet est le centenaire 14/18.

Pour autant il faut saluer ici l'extraordinaire assiduité des partenaires autour de la table. Dès sa première réunion, le comité de pilotage s'est voulu à la fois un point d'étape, une enceinte de communication des autres projets qui touchent le champ de bataille (Unesco, Natura 2000, Centenaire...) et un lieu de prise de décisions qui valide les évolutions du contrat de projet. Les comités de pilotage sont souvent élargis à l'initiative des membres de droit. Cela montre clairement que le comité de pilotage Forêt d'Exception® est une enceinte de communication territoriale qui fonctionne bien. Douze membres de droit avec des séances pouvant réunir 27 personnes au total.

...qui devra s'adapter à l'évolution des structures intercommunales et territoriales.

La réforme des intercommunalités et le redécoupage des cantons amèneront des évolutions au sein du comité de pilotage. La naissance d'une communauté d'agglomération dans le verdunois est attendue au 1er janvier 2015. Les contours géographiques de cette collectivité engloberont vraisemblablement la forêt domaniale de Verdun. La collectivité sera alors membre du comité de pilotage Forêt d'Exception® et un partenaire important du dispositif au bénéfice des patrimoines de la mémoire et des filières bois et tourisme.

3.3.2 - L'évaluation au cœur de la gouvernance

Le dossier de suivi du contrat de projet

Le corps du contrat de projet a été validé par les membres du comité de pilotage au sein de leurs assemblées respectives qui ont délibéré favorablement. Les annexes 1 et 2 (tableau de synthèse et fiches actions) constituent la base d'un document de suivi. C'est l'objet d'une fiche action complémentaire au volet 3 qui sera proposée au prochain comité de pilotage de juin 2014 et intitulé « Dossier de suivi du plan d'action ». Il répertoriera les comptes rendus des commissions, du comité de suivi, des comités de pilotage, le suivi des indicateurs et fera une synthèse de l'avancement des dossiers. Ce dossier de suivi est aussi une ressource documentaire utile à la communication et il servira à préparer le moment venu, le dossier de renouvellement du label. Ce document sera remis 2 fois par an au comité de pilotage de « Verdun-Forêt d'Exception® » réuni en juin et décembre.

Le Comité de suivi

Le comité de suivi, présenté au chapitre 2.4.2 se réunit avant chaque comité de pilotage. Chaque commission soumet les actions en cours et intègre les remarques faites par les autres commissions. Cette méthode garantit le respect des valeurs portées au label et permet d'évaluer l'ensemble de contraintes spécifiques à une action et limite le risque de l'isolement. L'interdisciplinarité qui règne en comité de suivi est une garantie de la réussite d'un projet partagé par tous, l'ONF gestionnaire du territoire se trouve en relation permanente avec l'ensemble des acteurs sur le terrain des opérations, il assure en ce sens l'animation du comité de suivi.

Les indicateurs

Outils de l'évaluation, les indicateurs de suivi des actions sont des référentiels qui seront utiles au cours des cinq années du label. Leur nombre doit être maîtrisé pour se concentrer sur les plus pertinents.

(Chaque fiche action identifie les indicateurs qui lui sont propres (annexe 2 contrat de projet).

Ils sont répartis en cinq catégories :

1. le suivi du calendrier des actions
2. les données quantitatives (nombre de visiteurs, nombre d'études colloques, publications, ...)
3. les enquêtes de satisfaction
4. les chantiers tests mis en place (enrésinement, protection de vestiges, protection d'espèces, parcours paysages)
5. le suivi des articles, reportages, documentaires, médias au sujet de « Verdun une forêt d'exception ».

Dans le détail les indicateurs de suivi du volet 1 « acquisition et mobilisation de nouvelles connaissances » comptabilisent les études ayant fait l'objet d'un rapport, d'une mise en chantier test. Les publications, colloques, et conférences auxquels Verdun participe sont comptabilisées.

Les indicateurs du volet 2 « l'accueil des visiteurs, les sites les parcours et les paysages » constatent le respect des calendriers et mesurent le niveau de satisfaction des visiteurs et le progrès apporté

par la mise en place du plan de formation des acteurs (accueil) et la création du pôle d'accueil et des parcours forestiers dans un cadre paysager révélateur du champ de bataille.

Enfin, pour le volet 3 « communication et partage de l'information » c'est la qualité du dispositif de gouvernance qui sera évaluée en proposant aux acteurs une enquête annuelle sur le niveau de l'animation, sa fréquence, les points à améliorer, les points positifs. La réalisation d'une base de données accessible aux acteurs est un objectif prioritaire de ce volet.

A ce jour le travail des commissions porte justement sur la pertinence des indicateurs choisis sachant qu'ils n'ont d'intérêt que si des objectifs ont été fixés. Ce travail n'est pas encore totalement abouti et sera à l'étude dès septembre 2014. Pour cela les techniques d'évaluation des professionnels du tourisme, des forestiers, des archéologues, environnementalistes, financiers, ... seront sollicitées pour aboutir à un suivi pertinent des grands domaines investis.

3.3.3 - Des pistes d'avenir

2018 le renouvellement du label coïncide avec le début de la révision de l'aménagement forestier

La démarche d'accession au label Forêt d'Exception® a mis en évidence la **dimension paysagère centrale** de l'évolution du massif de Verdun.

Dès la fin du 19ème siècle et en moins de trente ans, le paysage du Verdunois a connu de profondes mutations : les villages et les terroirs ruraux, composés d'une mosaïque de vergers, de vignes de pâtures, de champs cultivés et de bois, ont été placés au centre d'un système défensif de forts et casemates, reliés par des axes d'observations et de tirs. 1916, la bataille de Verdun laissa la place, après 300 jours de terribles combats, à un « no man's land », une terre sanctuaire, stérilisée, déshabitée.

Mais, en quelques années la nature y reprit progressivement ses droits, au point de provoquer un débat national porté par les anciens combattants.

A cette reconquête spontanée, succédèrent dix années de reboisements, essentiellement résineux, puis l'insertion des feuillus, trente ans plus tard.

Aujourd'hui la forêt entretenue, protectrice, productrice et accueillante donne à lire cette histoire sur près de 10 000 hectares : seuls le département de la Meuse et le massif de Verdun offrent cette possibilité sur une telle échelle.

Premier forestier en charge de la forêt domaniale de Verdun, Jules Forget se place clairement en « créateur de paysage » quand il écrit en 1928 :

« A la zone sinistre et désertique d'aujourd'hui vont succéder d'année en année des pans grandissants de zones vertes, couleur d'espérance, gages de résurrection féconde et de foi en l'avenir, zones verdoyantes et palpitantes de vie, que dominera à jamais, comme le symbole de notre reconnaissance pour le sacrifice de nos 400 000 morts de Verdun, le phare sublime et rayonnant de l'Ossuaire de Douaumont »

(Jules Forget Conservateur des Eaux et Forêt à Bar-le-Duc, Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar le Duc : « La reconstitution forestière et la Zone Rouge dans la Meuse ». Article publié dans l'Est Républicain, juillet 1928).



Espace conservatoire du sol sous des Épicéas
- Fleury-devant-Douaumont, 2013

Le développement des feuillus, le maintien des résineux, la mise en évidence du sol bouleversé, les vues depuis le mémorial sont encore des questions paysagères contemporaines que partagent les acteurs.

Cette prise de conscience, sans cesse renouvelée, s'ouvre à l'aube de la révision de l'aménagement forestier. Comme ils l'ont fait depuis la naissance de cette forêt, les forestiers sauront développer des stratégies de sauvegarde des paysages, préparer et accompagner leur inévitable évolution en s'appuyant sur Forêt d'Exception® pour faire émerger et guider ce nouveau débat.

Le déploiement des outils numériques

L'opération « Lidar » permet de disposer d'une base de données de l'état du sol et des vestiges et représente un outil de prospection prometteur pour l'archéologue, le géographe et l'historien, tant la précision des données pousse à redécouvrir le champ de bataille de Verdun. Cette action, réalisée durant la période de candidature, ouvre, en effet, des perspectives immenses pour un programme d'investigation qui animera le territoire durant de nombreuses années.

Au-delà de l'aspect purement scientifique, cette plus-value s'exprimera aussi pour le visiteur. A partir des images en trois dimensions que génère le modèle numérique de terrain, chacun peut « lire » le champ de bataille. Tout l'enjeu des futurs aménagements des sites et des parcours sera d'utiliser la technologie numérique pour vulgariser les connaissances au bénéfice des publics.

Au cours de l'été 2013, la visite du Grand site de France Bibracte - Mont Beuvray a permis d'approcher différentes techniques pour présenter au plus grand nombre et de manière pédagogique, un sujet complexe. La réalisation, au pôle d'accueil, d'une maquette animée en trois dimensions du sol du champ de bataille est programmée; On y trouvera des projections du territoire, des paysages et de leur évolution ainsi qu'une présentation de l'offre de parcours de visite. L'idée est ainsi de proposer au public une immersion dans le champ de bataille, à l'aide d'un outil partagé par l'ensemble des sites qui constituera sans nul doute un gage de cohérence pour la découverte de tous ses aspects.

Pour l'aménageur, le forestier et les membres du comité de pilotage, l'outil numérique offre également la possibilité de concevoir des aménagements légers et facilement évolutifs. Préservant les paysages, délaissant le « panneau d'information » trilingue encombrant et générateur de dépenses d'entretien, il est conforme aux valeurs inscrites au protocole d'accord et se fera au profit de la modernité, de l'accessibilité et de l'attractivité.

Le transfert à d'autres forêts mémorielles

L'enceinte Forêt d'Exception® Verdun a permis et permettra de développer des liens entre acteurs, d'harmoniser des méthodes, de créer des outils et des techniques au profit du champ de bataille et de ses enjeux majeurs.

L'expérience acquise depuis bientôt quatre années va bénéficier, tout d'abord, au plan local. En effet les autres forêts portant des vestiges de la Grande Guerre en Meuse se situent dans des contextes similaires en termes d'enjeux, mais avec une moindre fréquentation touristique.



Ce sont :

- sur la côte de Meuse, les forêts domaniales des Eparges, d'Apremont de Gobessart près de Saint-Mihiel,
- sur la rive gauche de la Meuse, la forêt domaniale du Mort-Homme,
- en Argonne meusienne, la Haute Chevauchée et Lachalade ; autres forêts dans les départements limitrophes Marne et Ardennes.

Les méthodes de concertation et de sauvegarde des patrimoines, mises en œuvre à Verdun, pourront être proposées et adaptées avec les acteurs locaux, les intercommunalités et les acteurs du niveau départemental et régional.

Au sein du réseau Forêt d'Exception® et après la labellisation de la forêt domaniale de Fontainebleau, celle de la forêt domaniale de Verdun apportera une expérience supplémentaire au réseau des autres forêts candidates.

Enfin, en matière de tourisme dans les espaces naturels, d'adaptation des techniques forestières, de partage des enjeux environnementaux et archéologiques, les actions inscrites au contrat de projet 2014/2018, enrichiront sans nul doute la palette des réponses possibles pour un projet multi partenarial. Gageons que ce modèle de collaboration fructifie et réponde aux grands enjeux internationaux auxquels sont confrontés les espaces naturels au 20^e siècle.





CONCLUSION

La Lorraine, région forestière de premier plan (38% du territoire boisé), est dotée d'un socle important de forêts domaniales issues pour les plus anciennes des domaines seigneuriaux ou abbaciaux et pour les plus récentes des espaces ruraux sur lesquels se sont déroulées les batailles de la Grande Guerre.

Dans le passé, cette large couverture boisée a été le support de nombreuses activités liées à la forêt : les forges, les cristalleries, la production de charbon de bois, la chasse, la cueillette.

Aujourd'hui, la part majoritaire des forêts publiques (communales et domaniales) réparties uniformément sur le territoire lorrain et les filières modernes qui ont développé leurs activités en valorisant le matériau bois sont un marqueur régional fort.

Dès la fin du 19^e siècle l'essor de l'industrie minière et sidérurgique en Lorraine a provoqué l'exode rural vers les centres industriels et c'est dans ce contexte de décroissance démographique que le Verdunois se trouvait, à l'aube de la Première Guerre mondiale.

Au lendemain de l'effroyable conflit rien n'a plus été comme avant. Aujourd'hui les enjeux paysagers, environnementaux, les patrimoines archéologiques, le tourisme historique et culturel, les loisirs en pleine nature et le regain d'intérêt pour le matériau bois investissent l'espace forestier. Cette prise de conscience de la multifonctionnalité élargie de la forêt se fait dans un contexte de réchauffement climatique, de développement durable et de préservation des paysages.

En Lorraine le récent statut de « forêt de protection » du massif de Haye, aux portes de Nancy ou les problématiques de développement harmonieux de la filière bois, du tourisme et de la protection de la nature dans le massif vosgien témoignent des enjeux multiples auxquels doivent répondre les forêts du 20^e siècle. Pour y parvenir, la concertation devient essentielle pour les forestiers.

A Verdun, depuis 1917, le débat sociétal est inscrit dans l'essence même des forêts de l'Histoire. A chaque nouvelle génération venue sur le champ de bataille, ce débat a été suivi de décisions et d'actions respectueuses des valeurs de sacralité, de transmission et de partage.

Cette volonté d'une construction partagée au sein d'une gouvernance devenue solide et d'un vécu commun contribue à la singularité et au caractère exceptionnel de la forêt de Verdun. C'est dans cet esprit que les acteurs entendent gérer la jeune forêt du champ de bataille pour qu'elle transmette le témoin mémoriel aux générations futures et entre ainsi dans l'Histoire des grandes forêts domaniales.



BIBLIOGRAPHIE

- AMAT, Jean-Paul, 2000 – « Nettoyer, restaurer, réaffecter le champ de bataille : la zone rouge », Finir la guerre. Les cahiers de la paix, Presses universitaires de Nancy, n°7, p. 103-132.
- AMAT, J.-P., 1999 – La forêt entre guerres et paix, 1870-1995. Étude de biogéographie historique sur l'Arc meusien, de l'Argonne à la Woëvre, thèse de doctorat d'Etat, Lille, université Lille 1.
- AMAT, J.-P., 1997 – « Guerre, parcellaires et mutations paysagères : du finage d'openfield aux parcelles forestières sur les fronts lorrains de la Grande Guerre », La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes, Actes des XVIIe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes, octobre 1996, éd. APDCA, Sophia-Antipolis, p. 505-524.
- AMAT, J.-P., 1992 – « Forêt et défense du territoire dans la France du Nord-Est, 1871-1914 », Stratégique, revue de la Fondation pour les Études de Défense nationale, 56 : 4.
- AMAT, J.-P., 1987 – « Guerre et milieux naturels ; les forêts meurtries de l'Est de la France, 70 ans après Verdun », L'Espace géographique, n° 3.
- AMAT, J.-P. et Bruno de FOUCAULT, 1999 – Contribution à une monographie historique, floristique et phytosociologique du plateau de Douaumont (forêt domaniale de Verdun), Bar-le-Duc, Office national de forêts, service départemental de la Meuse.
- ARDOUIN-DUMAZET, Victor-Eugène, 1900 – Voyages en France. Haute Champagne–Basse Lorraine, 21e série, Paris-Nancy, Berger-Levrault.
- BABIN, Jean, 1976 – « Toponymie du champ de bataille », Verdun 1916, Nancy, université Nancy II.
- BERNEDE, Allain, 2002 – Verdun 1916. Le point de vue français, Le Mans, éd. Cénomane.
- BEUMELBURG, Werner, 1934, Combattants allemands à Verdun, Paris, Payot.
- BRENAC, Lucien, 1951 – « Exposé sur les résultats des reboisements de la forêt domaniale de Verdun », Bull. SFFC, n° 3.
- CANINI, Gérard, 1968 – Combattre à Verdun. Vie et souffrance quotidienne du soldat, 1916-1917, Nancy, PUN.
- CARRE, Claude, MASSON, Bernard et Guillaume de GISLAIN, 1986 – 1916. Année de Verdun, Paris, SHAT et Charles-Lavauzelle.
- CLOUT, Hugh Donald, 1982 – « L'évolution de la France rurale 1815-1914. Essai de géographie historique », Mosella, Presses univ. de Metz, t. XII, ns.
- COLLECTIF – Collection des Cahiers de l'ANSVB, Verdun.
- COLLECTIF, 1976 - Verdun 1916, Actes du colloque international sur la bataille de Verdun, Verdun, ANSBV et université Nancy II.
- COLLECTIF, Les Armées françaises dans la Grande Guerre (AFGG), ministère de la Guerre, Paris, Imprimerie nationale, 106 volumes, dont 24 de textes.
- COLLECTIF, 1919 – La bataille de Verdun (1914-1918). Guides illustrés Michelin des champs de bataille, Clermont-Ferrand.



- DABAT, Léon, 1920 – La guerre et les forêts françaises - Programme forestier, ministère de l'Agriculture, direction générale des Eaux et forêts, Paris, Imprimerie nationale.
- DAUBREE, Lucien, 1912 – Statistique et Atlas des forêts de France, d'après les renseignements fournis par les agents des Eaux et Forêts, Paris, Imprimerie nationale, 2 t.
- DURUPT DE BALEINE, Airy, 2001 – « L'ouvrage fortifié de Froideterre : de l'outil de défense au paysage de mémoire », RHA, Le Génie, n° hors-série, Vincennes, SHAT, 2001.
- EMERY, Pierre, 1922 – Service de reconstitution des régions atteintes par les événements de guerre. Rapport au Conseil Général du département de la Meuse, Bar le Duc, arch. départ. de la Meuse.
- FORGET, Jules, 1927 – « La reconstitution forestière et la Zone rouge dans la Meuse », Bull. Soc. Lettres, Sc. et Arts, Bar le Duc, juil-déc.
- FREMONT, Henri, Réfugiés meusiens. Les faits, gestes et dires du père Barnabé de Samogneux réfugié à Paris (1914-1918), Verdun, Frémont, sd.
- FREMONT, Al. et L., 1988, L'armée à Verdun avant 1914 et les villages « morts pour la France », Verdun, Impr. Frémont.
- GENEVOIX, Maurice, Sous Verdun, Ceux de 14, Paris, Points-Seuil.
- GEORGE, Jean, 1903 – Dégâts causés aux forêts par les balles du fusil de l'armée, Revue des Eaux et Forêts (REF), Berger-Levrault, t. 42.
- GOUTTIN, P., 1979 – « Les forêts mitraillées soixante ans après », RFF, XXXI, 4.
- GRASSER, Jacques, 1976 – « Verdun dans le système fortifié Séré de Rivières », dans Verdun 1916, Association nationale du Souvenir de la bataille de Verdun et univ. Nancy II, Verdun.
- GUYOT, Charles, 1915-1916 – La forêt et la guerre, Nancy, Mémoire de l'Académie de Stanislas, t. XIII.
- HANOTAUX, Gabriel, 1920, Circuits des champs de bataille de France, Paris, L'édition française illustrée.
- HEBRARD DE VILLENEUVE, Henry, 1915 - Notice concernant les forêts. Annexe au rapport général présenté au nom de la Commission supérieure, Paris, Imprimerie nationale.
- HERSCHER, Lt. H., 1917 – Quelques images de la Guerre. Woëvre 1915 - Verdun 1916, Paris, Berger-Levrault.
- HICKEL, Robert, 1916 – « Mesures à prendre pour assurer nos besoins en bois après la guerre », Paris, Société d'encouragement pour l'industrie nationale, bulletin de janvier-février.
- HUSSON, Jean-Pierre, 1987 – La Forêt lorraine, étude de géographie humaine, thèse d'État, mention géographie, Nancy, université Nancy II.
- JACQUEMOT, Stéphanie et Jean-Pierre LEGENDRE, 2011 – Vestiges de guerre en Lorraine. Le patrimoine des conflits mondiaux, Metz, Serpenoise.
- LARZILLIERE, François, 1988 – Les forêts de Meuse et leurs produits, Saint-Mihiel, A. Vérand.
- LAUSSE DAT, Lt-col., 1878 – La Délimitation de la frontière franco-allemande, Paris, Delagrave.



- LESTAN et AMBROISE, 1997 – « Inventaire de l'avifaune du plateau de Douaumont, site classé loi de 1930 »
- MENAGER, Lt. R., 1936 – Les Forts de Moulainville et de Douaumont sous les 420, Paris, Payot.
- MEYER, M. et Al., « Inventaire des Lépidoptères et Diptères Syrphidés ».
- MICHEL, E., 1923 – La Réparation des dommages de guerre, Paris, Berger-Levrault.
- MICHEL, E., 1932 – Les Dommages de guerre de la France et leur réparation, Paris, Berger-Levrault.
- MILLARAKIS, Philippe et I. Wagner, 1999 – « Etude de la végétation de la forêt domaniale de Verdun »
- PARENT, Georges-Henri, 2004 – Trois études sur la zone rouge de Verdun, une zone totalement sinistrée ; I- L'herpétofaune ; II- La diversité floristique ; III- Les sites d'intérêt botanique et zoologique à protéger prioritairement, Luxembourg, Ferrantia, Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle, n° 38.
- PARENT, G.-H., 1990 – « La flore obsidionale de Lorraine », Bull. SHNM, 45.
- PARENT, G.-H., 1978 – « Le genre Sizyrinchium dans les limites de la carte de l'Institut floristique franco-belge », Documents floristiques, 1 (2).
- PARENT, G.-H., 1977 – « L'écologie de Sizyrinchium montanum Greene (Iridaceae) en Forêt d'Argonne et en Lorraine », BSRBB, 110 (1-2).
- PASSAGA, gén., 1932 – Verdun dans la tourmente, Paris, Lavauzelle.
- PERICARD, Jacques, 1934 – Verdun. 1914-1918. Histoire des combats qui se sont livrés de 1914 à 1918 sur les deux rives de la Meuse, Paris, Librairie de France.
- PETAIN, gén. Philippe, 1929 – Histoire de la bataille de Verdun, Paris, Payot.
- PUYO, Jean-Yves, 1996 – « Les effets méconnus de la guerre 14-18 sur l'évolution de la science forestière française », dans L'impact de la guerre sur la végétation et la régénération du tapis végétal, Amiens, Mém. Soc. Linn. Nord-Picardie.
- RAUX, M., 1921 – « Le calcul de la perte de valeur d'avenir et la question des réparations forestières », REF, n°59.
- SAVOURET, Edwige, Jean-Paul AMAT, Olivier CANTAT et Paola FILIPPUCI, 2011 – « Au temps météorologique de la Grande Guerre. Approche séquentielle des périodes contraignantes dans les tranchées de la Marne et de la Meuse, 1914-1918 », Paris, Climatologie, vol. 8.
- TANANT, gén. A., 1922 – La Troisième armée dans la bataille. Souvenirs d'un chef d'État-Major, Paris, La Renaissance du Livre.
- THOMAS, Jean, La Remise en valeur de la Zone Rouge de la Meuse, mémoire d'Etudes du Conservatoire national des Arts et Métiers, Paris, inéd.
- TURBERGUE, Jean-Pierre (dir.), 2006 – Les 300 jours de Verdun, Paris, SHD – Italiques.
- VERNEAUX, 1941 – « Note sur le reboisement de la zone rouge », REF, LXXIX, septembre.
- ZWEIG, Arnold, 1935 – L'Education héroïque devant Verdun, Paris, Plon.



- BABELON Pierre et CHASTEL André, 1980, La notion de patrimoine, Revue de l'art, n° 49, p. 5-32.
- CHASTEL André, 1980, Patrimoine, Encyclopédia Universalis, vol 1, p. 41-49.
- CHOAY Françoise, 1992, L'allégorie du patrimoine, Paris, Seuil,
- De SASTRUSTEGUI Inigo, 2009, Les sites français. Patrimoine mondial, Nicolas Chaudun, 233 p.
- NORA Pierre, 1986, Les lieux de mémoire, II, La Nation, tome 1 (Les guides Joanne par Daniel Nordman et Le tableau géographique de Vidal de la Blache par Bruno Foucart), tome 2 (La notion de patrimoine par André Chastel, Viollet le Duc et la restauration par Bruno Foucart), tome 3 (Verdun par Antoine Prost)
- RICOEUR Paul, 2000, La mémoire, l'histoire, l'oubli, collection L'ordre philosophique, Seuil, 681 p.
- SIRE Marie-Anne, 1996-2008 La France du patrimoine. Les choix de la mémoire, Découvertes Gallimard, Editions du patrimoine, 144 p.



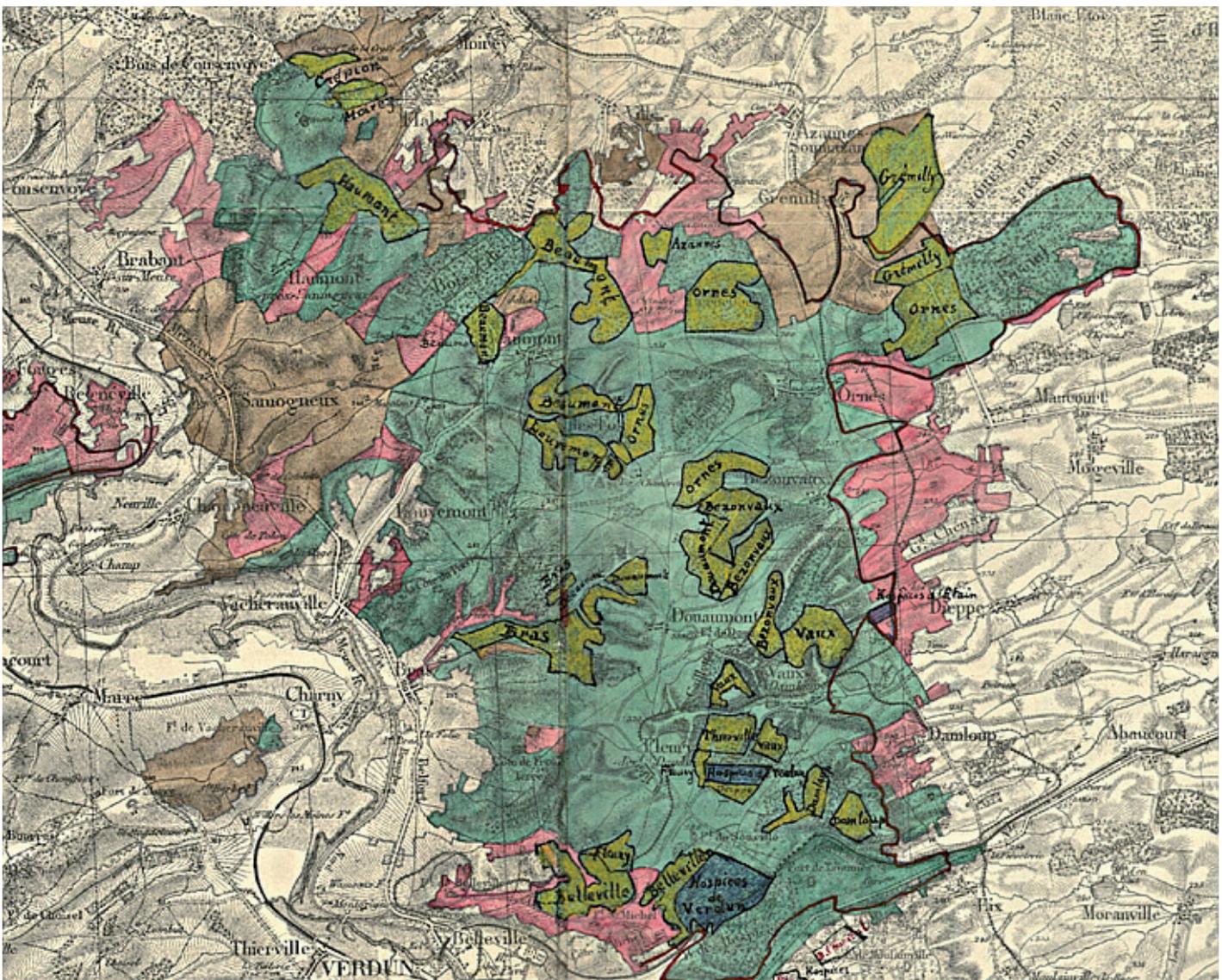
ANNEXES

- Annexe 1 : carte de la zone rouge autour de Verdun 1920
- Annexe 2 : carte de l'intercommunalité dans le verdunois, forêt domaniale de Verdun
- Annexe 3 : image Lidar utilisée dans le cadre de la conception de circuits pédestres
- Annexe 4 : vue générale des sentiers sur fond Lidar



ANNEXE 1

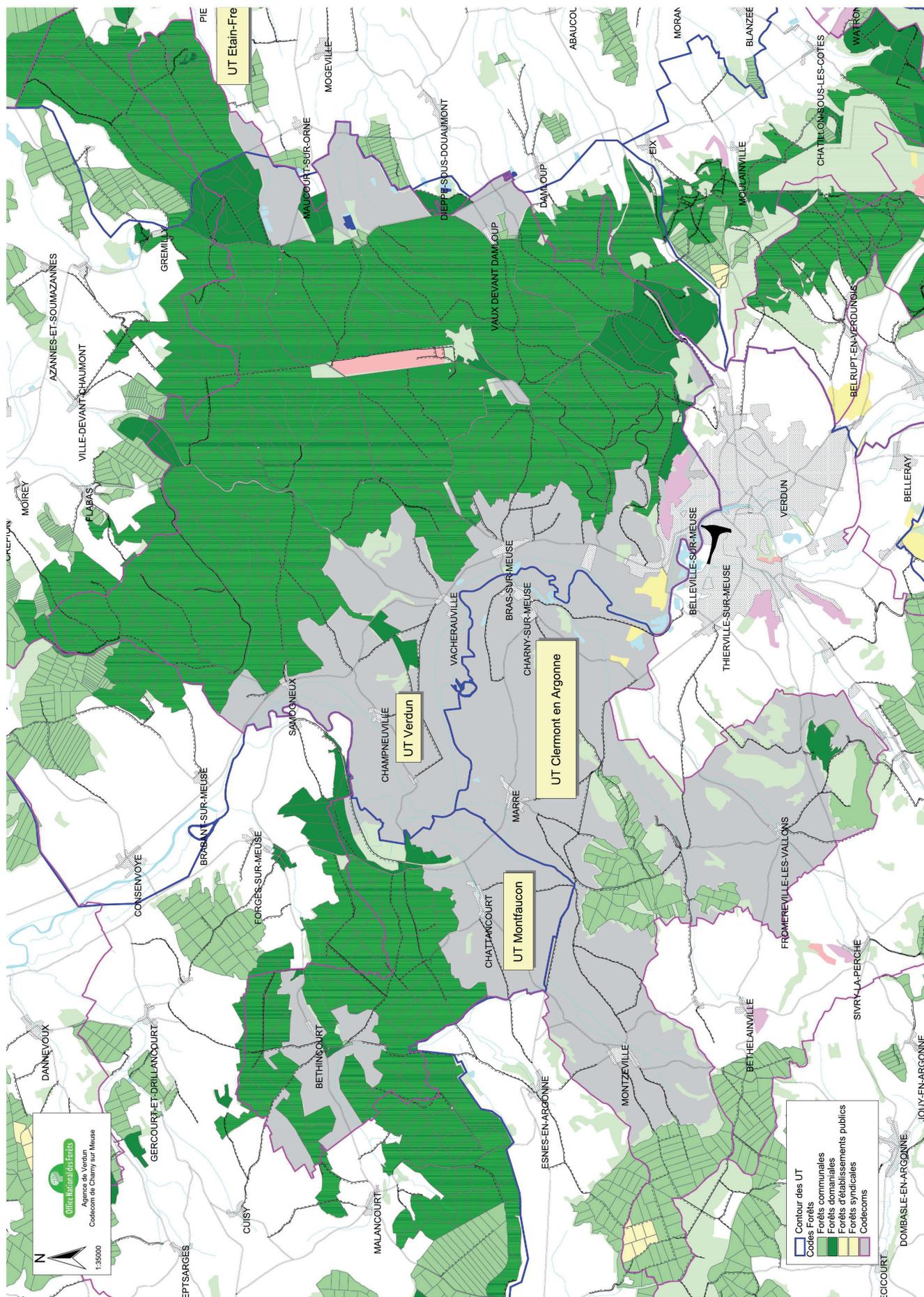
Carte de la zone rouge autour de Verdun 1920 en rose en marron les terres rendues à l'agriculture, en vert les anciens bois, en bleu les terrains à boiser





ANNEXE 2

Carte de l'intercommunalité dans le verdunois, forêt domaniale de Verdun

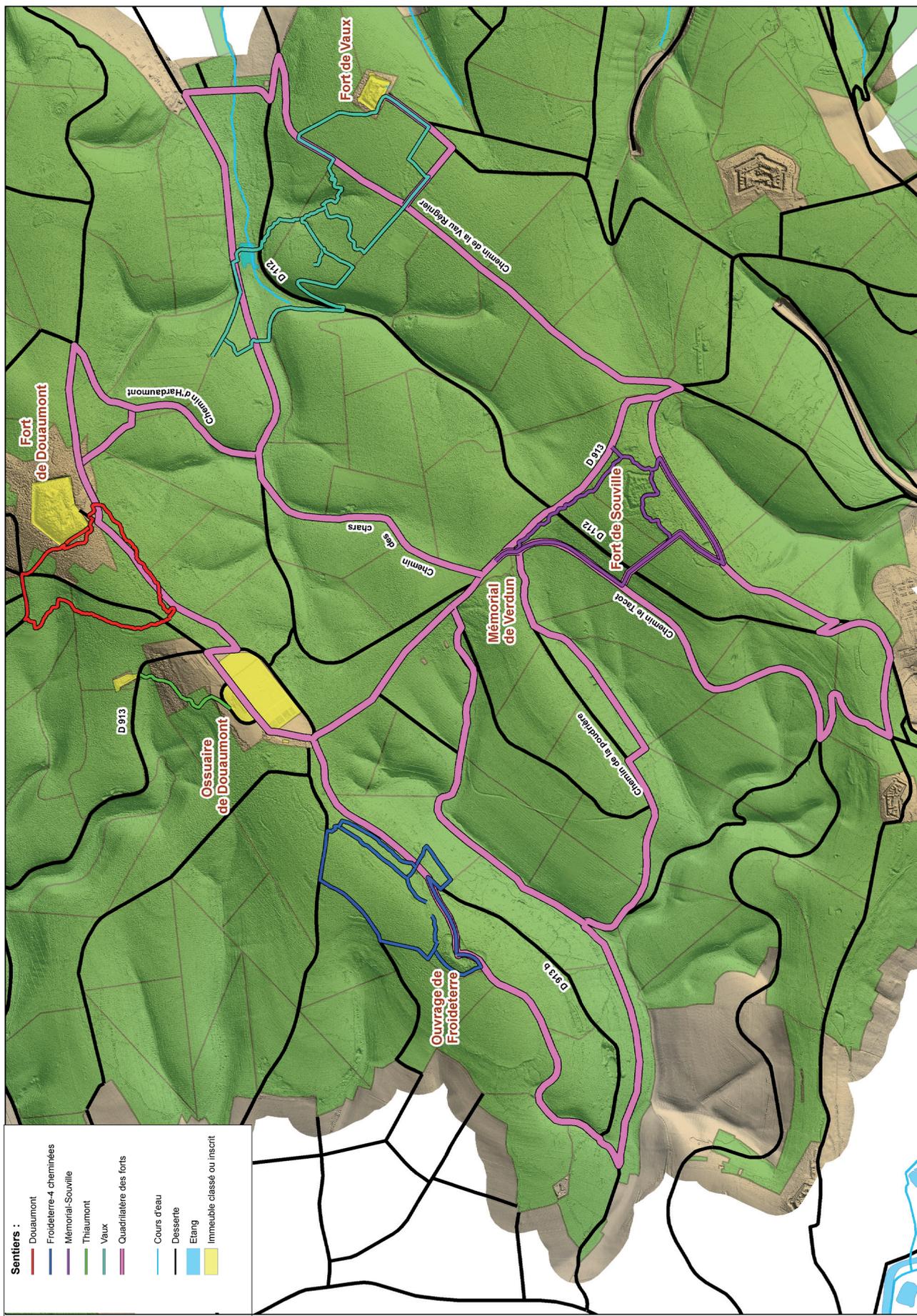






ANNEXE 4

Vue générale des sentiers sur fond Lidar



Source : SIG ONF Nancy. B. Scheidt - juin 2014



Délégation territoriale Lorraine
5, rue Girardet - CS 65219
54052 - Nancy Cedex
Tél : 03 83 17 74 00
Juin 2014
Impression ONF
www.onf.fr

*Etablissement public
à caractère industriel
et commercial
créé en 1966*